

L'impact toujours pesant des incertitudes politiques sur l'économie congolaise

PAGE 3

N° 7086 du samedi 5 août 2017

Prix : 3000 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiaf

35^{ème} année

Éditeur
GROUPE DE PRESSE



Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

Massacres au Kasai

Graves accusations de l'ONU contre les FARDC

P. 2



À HAUTE VOIX

Justice pour le Kasai

LE POTENTIEL

Vivement une justice équitable, indépendante pour éclairer sur les atrocités qui se révèlent chaque jour au Kasai. C'est sans doute le chapitre qui devrait être le plus long pour les victimes et leurs proches.

(Suite à la page 2)

Appréciation du Franc congolais : l'appel de la BCC aux agents économiques

PAGE 16

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MHz

Sommaire

Politique

L'insécurité perturbe l'enrôlement à Tshopo PAGE 5

Économie

Libéralisation des assurances : plus d'une quinzaine de sociétés se signalent PAGE 6

Faits divers

Ituri : cinq personnes périssent dans le naufrage d'une embarcation sur le lac Albert PAGE 8

Forum

La faillite du leadership américain PAGE 10

Sports

Saison 2016-2017 : la Linafoot prime les meilleurs ce samedi PAGE 14

Dernière heure

La Monusco remet le rebelle Sheka aux autorités congolaises PAGE 16

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

À haute voix

Justice pour le Kasai

(Suite de la page 1)

Il y a tellement de choses à dire sur ce qu'ils ont connu réellement, pour ceux qui ont eu la vie sauve, que même leur silence brise le silence.

Cet autre rapport du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme qui révèle que 251 personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires et d'assassinats ciblés entre les mois de mars et juin dans la région du Kasai, soulève des questionnements. Les informations contenues dans le rapport ont été recueillies par une équipe d'enquêteurs des droits de l'Homme des Nations unies qui ont mené des entretiens avec des personnes ayant fui vers l'Angola voisin pour échapper aux violences dans le territoire de Kamonia, au Kasai.

Le document indique que certaines attaques ont été menées sur la base de l'appartenance ethnique par des milices soutenues par des forces régulières ! Quand on doit s'imaginer à quel point la cruauté a fait la grande réjouissance des commanditaires, une question s'impose : « Avec quelle vivacité la machine judiciaire se mobilisera-t-elle pour que justice soit rendue aux victimes ? La question demeure sans réponse. Elle est à rechercher dans l'engagement du gouvernement de la RDC à collaborer avec les enquêteurs internationaux.

Faire éclater la vérité au grand jour pour que cessent les gémissements des âmes touchées par la folie meurtrière, c'est le vœu de tous, parce que la mobilisation et l'armement des milices supplétives sur base ethnique sont inacceptables. Raison de plus de souhaiter vivement une justice pour le Kasai.

Massacres au Kasai

Graves accusations de l'ONU contre les FARDC

Dans un récent rapport publié par l'ONU, les FARDC sont mises en cause dans des attaques barbares contre les êtres faibles à savoir les femmes et les enfants dans l'ex-Grand Kasai. La gravité du cas des forces régulières réside dans le fait qu'elles ont pris pour cible une catégorie de la population qui n'est pas capable de se défendre. Cette grave accusation n'indique-t-elle pas que l'ONU voudrait remonter plus haut en recherchant les donneurs d'ordre ? Wait and.

LE POTENTIEL

La grande muette est mise en cause par l'ONU dans les tueries et autres atrocités perpétrées dans le Kasai concomitamment par des miliciens et les forces régulières. C'est ce qui ressort d'un récent rapport par les Nations unies. La grande nouveauté, c'est que ce rapport met directement en cause et sans hésitations les forces gouvernementales dans des attaques ayant ciblé des enfants et femmes. Sur l'échelle, c'est la pire d'accusation qu'on peut porter contre une armée régulière d'un Etat. Les Nations unies ont ainsi voulu frapper fortement les esprits afin d'attirer l'attention sur le fait que les forces congolaises ne respectent pas les droits de l'Homme et en situation de conflit, les militaires congolais ne font pas de différence en-

tre les cibles militaires et civiles allant jusqu'à viser des enfants.

L'ONU ne pouvait pas trouver mieux pour noircir la réputation des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). A ce stade, il n'est pas question de vérifier la véracité de ces allégations, mais de s'assurer que la juxtaposition des faits converge avec certaines autres allégations, notamment dans la répression des manifestations pacifiques des jeunes.

Les autorités qui ont fait du défi leur mode de gouvernance tombent dans tous les cas qui ne font que les enfoncer dans une situation inconfortable. Aveuglée par la volonté de rester le plus longtemps possible au pouvoir, même s'il faut marcher sur les cadavres des Congolais et des textes, la MP (Ma-

jeorité présidentielle) oublie vite qu'en cette matière, il est des situations qui restent gravées dans l'imaginaire populaire et autres archives sans que nécessairement des efforts soient déployés pour les démentir.

L'ONU, dont le rôle est d'assurer la paix mondiale, a quasiment classé la MP dans une catégorie qui la place sur un siège inconfortable. Il ne reste plus qu'une piste, celle de la sanction pour sauver ce qui peut encore l'être.

KINSHASA SUR LA DÉFENSIVE

Face aux accusations graves du Haut-commissaire aux droits de l'Homme, le gouvernement n'a pas tardé pour réagir. Le porte-parole du gouvernement, Lambert Mende Omalanga, juge « inopportun et prématuré » de publier à ce stade un quelconque rapport sur les exactions du Kasai alors que l'enquête conjointe RDC-ONU va démarrer incessamment.

Selon Lambert Mende, les témoignages fournis par les réfugiés congolais en Angola sont « peu crédibles,

non vérifiés et recueillis unilatéralement » par l'ONU. Kinshasa soutient que la démarche du Haut-commissaire aux droits de l'Homme « renforce » plutôt les « suspicions » quant à la neutralité du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme.

Kinshasa soupçonne une « volonté » de certaines puissances occidentales de vouloir « instrumentaliser » le Haut-commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme en vue de « déstabiliser les institutions congolaises ». Lambert Mende laisse entendre que le gouvernement de la RDC s'est déjà engagé à collaborer avec les experts de l'ONU dans l'enquête sur les exactions dans l'espace Kasai.

Pour rappel, le drame du Kasai a emporté, non seulement plus de 3 000 victimes congolaises, mais aussi deux experts onusiens. Tous les acteurs épris de justice n'attendent que le démarrage de l'enquête conjointe RDC-ONU afin que les auteurs de ces exactions soient jugés et subissent la rigueur de la loi.

NEWS RELEASE



RDC : Un rapport de l'ONU compile des témoignages douloureux de victimes, dénotant de la complicité du gouvernement dans le contexte des massacres ethniques au Kasai

La violence qui sévit dans les provinces du Kasai, en République démocratique du Congo, semble prendre une dimension ethnique croissante inquiétante, a mis en garde le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme. Les informations recueillies par une équipe d'enquêteurs des Nations unies, experts du domaine des droits de l'Homme, suggèrent que certains abus et violations commis dans le Kasai pourraient constituer des crimes au regard du droit international.

Le rapport se fonde sur des entretiens menés avec 96 personnes qui ont fui vers l'Angola voisin pour échapper aux violences en cours dans le territoire de Kamonia au Kasai. L'équipe de l'ONU a été en mesure de confirmer que quelque 251 personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ciblées entre le 12 mars et le 19 juin, notamment 62 enfants, dont 30

âgés de moins de 8 ans. Les personnes interrogées ont indiqué que les forces de l'ordre locales et d'autres agents de l'Etat ont activement fomenté, alimenté et parfois même dirigé les attaques sur la base de l'appartenance ethnique. La Mission des Nations unies en RDC a recensé au moins 80 charniers dans la région.

L'équipe a vu des personnes gravement blessées ou mutilées, dont un garçon de sept ans amputé de plusieurs doigts coupés et totalement défiguré. Une femme dont le bras avait été coupé a raconté comment elle a réussi à s'échapper, en se cachant plusieurs jours dans la forêt avant d'atteindre la frontière angolaise et d'être évacuée par les airs et transportée à l'hôpital. Certains réfugiés ont supplié l'équipe des Nations unies d'écouter leurs témoignages, et deux des personnes interrogées sont décédées peu après de leurs

blessures.

« Les survivants ont évoqué les cris de personnes brûlées vives, la vision de leurs proches traqués puis abattus, et leur propre fuite, terrorisés. Ces bains de sang sont d'autant plus terrifiants qu'il semblerait que les populations sont toujours plus souvent ciblées en raison de leur appartenance ethnique, » a déclaré le Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Zeid Ra'ad al Hussein. « À travers leurs récits, c'est un avertissement très sérieux qui est adressé au gouvernement de la RDC, afin d'agir sans délai pour empêcher que cette violence ne bascule dans un processus de purification ethnique à plus grande échelle ».

Et d'ajouter : « J'appelle le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter de son obligation première de protection des personnes de toutes origines ethniques dans le

Grand Kasai ».

Les combats ont commencé en août 2016 entre la milice Kamuina Nsapu et le gouvernement. L'équipe de l'ONU a pu confirmer qu'une autre milice, la Bana Mura, avait été formée vers mars/avril 2017 par des personnes appartenant aux groupes ethniques Tshokwe, Pende et Tetela. Elle aurait été armée et soutenue par les chefs traditionnels locaux et des agents des forces de l'ordre, y compris l'armée et la police, pour attaquer les communautés Luba et Lulua accusées de complicité avec les Kamuina Nsapu.

Selon le rapport, « La Bana Mura aurait initié une campagne visant à éliminer l'ensemble de la population Luba et Lulua dans les villages pris d'assaut ». Dans bon nombre des incidents signalés à l'équipe, des soldats des FARDC étaient à la tête des

(Suite à la page 3)

L'impact toujours pesant des incertitudes politiques sur l'économie congolaise

L'incertitude politique est en train de tuer l'économie congolaise. Jusqu'à quand le secteur économique va-t-elle payer le lourd tribut de cette crise politique ?

LP

Au fur et à mesure que la crise politique s'enlise, c'est tout l'édifice qui risque de s'écrouler, en commençant par l'économie congolaise. Visiblement, les acteurs politiques ne tiennent pas compte du fait que cette crise aura un impact considérable sur l'économie du pays. Le climat des affaires ne fait que subir les contrecoups des querelles politiciennes.

Déjà, la RDC est devenue un cas préoccupant sur le plan humanitaire avec plus de 3,4 millions de déplacés internes dont 1,4 million dans les provinces du Kasai, sans compter les milliers d'enfants qui souffrent de malnutrition et qui sont actuellement en errance à la suite des conflits récurrents aussi bien au centre que dans la partie Est du pays.

Outre le drame humanitaire et la propagation de l'insécurité à travers plusieurs territoires, l'économie de la RDC est sérieusement menacée.



L'histoire politique de la RDC a démontré que chaque fois qu'il y a une crise politique, l'économie en pâtit.

Les sept ans de crise politique entre 1990 et 1997 ont été caractérisés par la dégradation du tissu éco-

nomique de la RDC. Cela a commencé par la rupture de la coopération avec les institutions de Bretton Woods et des pays occidentaux. Avec le drame du Kasai qui n'a pas encore livré tous ses secrets, il faut craindre que la RDC revive ces durs moments de la décennie 90. Mais déjà, Kinshasa est isolé par l'essentiel de la communauté internationale.

A cet isolement s'ajoute malheureusement cette incertitude politique qui plombe l'activité économique à tous les niveaux. Les investisseurs étrangers attendent que la crise politique soit résorbée.

Les opérateurs en activité gèrent leurs fonds, ils n'osent pas développer leurs investissements en attendant toujours que la situation politique se normalise. Il en est de même de tous les partenaires bi et multilatéraux qui exigent avant tout la résolution de la crise pour coopérer durablement avec la République démocratique du Congo.

Autant dire que l'économie congolaise est en train de payer un lourd tribut de la crise politique. Avec sa persistance, c'est tout l'édifice congolais qui risque de s'écrouler.

RDC : Un rapport de l'ONU compile des témoignages douloureux de victimes, dénotant de la complicité du gouvernement dans le contexte des massacres ethniques au Kasai

(Suite de la page 2)

groupes de la milice Bana Mura lorsque les villages ont été assaillis.

«Il incombe au gouvernement de veiller à ce que les personnes qui ont organisé, recruté et armé les miliciens Bana Mura ou d'autres milices soient identifiées et poursuivies», a souligné le Haut-commissaire.

Bon nombre de témoins et victimes parmi les Luba et les Lulua ont déclaré que la milice Bana Mura avait mené des attaques apparemment bien planifiées sur plusieurs villages de Kamonia en avril et en mai. Arborant des bandanas blancs fabriqués à partir de moustiquaires et des bracelets en cordes, les miliciens Bana Mura s'en sont pris aux habitants Luba et Lulua, décapitant, mutilant et abattant leurs victimes, certaines ayant même été brûlées vives dans leurs maisons.

L'une des attaques les plus choquantes a eu lieu dans le village de cinq, où 90 patients, collègues et personnes qui avaient cherché refuge dans un établissement médical ont été tués, y compris des patients qui n'ont pas réussi à s'échapper lorsque le bloc opératoire a été incen-

dié.

Parmi les témoignages de victimes, une femme a confié à l'équipe comment la milice avait tué son mari, attaqué sa fille à la machette et tiré sur elle et son fils de 22 mois, qui a finalement été amputé d'une jambe dans un hôpital en Angola. L'équipe a également recueilli des témoignages de viols et d'autres formes de violence sexuelle et sexuelle.

Toujours selon les témoignages, la milice Kamuina Nsapu aurait organisé des assassinats ciblés, y compris contre des militaires, des policiers et des agents de la fonction publique.

Tous les incidents documentés par l'équipe impliquaient des garçons et des filles, pour beaucoup âgés de 7 à 13 ans, engagés comme combattants par les Kamuina Nsapu. Des témoins ont également rapporté que des groupes de filles, les «Lamama», accompagnaient la milice, agitant leurs jupes de paille et buvant le sang des victimes dans le cadre d'un rituel magique censé rendre le groupe invincible. Tous les réfugiés interrogés par l'équipe se sont déclarés convaincus des pouvoirs magiques des Kamuina Nsapu.

«Cette croyance géné-

ralisée, et la peur qui en découle, auprès de certains segments de la population dans le Kasai peuvent expliquer en partie le fait qu'une milice peu armée, composée en grande partie d'enfants, ait été en mesure de résister aux offensives menées par l'armée nationale depuis plus d'un an», indique le rapport.

Au vu de la situation locale, le rapport souligne la nécessité pour l'équipe d'experts internationaux sur la situation dans la région du Kasai, établie en juin dernier par le Conseil des droits de l'Homme, de se voir accorder un accès sûr et sans restriction aux informations, aux sites et aux personnes nécessaires dans le cadre de leur mission.

Ce rapport sera mis à la disposition des experts internationaux, ainsi que de toute autre institution judiciaire traitant de la situation des droits de l'Homme dans les provinces du Kasai, dans un effort visant à faire progresser la question de l'obligation de rendre compte à cet égard.

Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (GENEVE, 4 août 2017)

Communiqué du gouvernement

Dans une réaction à la publication par Monsieur Zeid Rad'ad AI Hussein, Haut Commissaire des Nations-Unies aux Droits de l'Homme à Genève du rapport de la mission effectuée en juin dernier en Angola auprès des réfugiés ayant fui les événements sanglants dans les provinces du Kasai, le Gouvernement de la RDC, sous la signature de son Ministre des Droits Humains, Mme Marie Ange Mushobekwa a déclaré ce qui suit:

1. Les autorités Congolaises ont reçu le 27 juillet 2017 ledit rapport du HCDH pour commentaires préalables à sa publication;
2. A la suite des violences liées au phénomène Kamuina Nsapu, les autorités congolaises ont rappelé qu'elles avaient sollicité et obtenu de la 35^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies à Genève une assistance technique en vue de leur permettre d'identifier au moyen des enquêtes conjointes les auteurs présumés des violences et abus commis sur tout l'espace du Kasai. Il s'agit de la Résolution 35/33 prescrivant au Haut Commissaire des Nations-Unies aux Droits de l'Homme de dépêcher une équipe d'experts internationaux pour accomplir, conjointement avec les experts nationaux congolais et de l'Union Africaine la compilation des faits et des circonstances afin de les communiquer aux autorités judiciaires de la RDC dans le but de voir les auteurs de ces crimes

déférés devant les juridictions compétentes de la RDC;

3. En exécution de cette Résolution, le Haut Commissaire a désigné le 19 juillet 2017 3 experts en chef et 19 autres experts pour le compte du Secrétariat Technique attendus en RDC pour le 3 septembre prochain tandis que le Gouvernement congolais lui a communiqué le 27 juillet les termes de référence devant régir la collaboration entre les deux équipes;

4. Vu ce qui précède le Gouvernement congolais a donc jugé prématuré et inopportun à ce stade, de publier un quelconque rapport sur des témoignages peu crédibles, non vérifiés et recueillis unilatéralement par le Haut commissariat aux Droits de l'Homme des Nations-Unies ayant à l'étranger fui la crise dans le Kasai.

Pour le Gouvernement congolais, pareille démarche renforce les suspicions quant à la neutralité du Haut commissaire des Nations-Unies aux Droits de l'Homme et la volonté de certaines puissances étrangères hostiles à vouloir instrumentaliser ce dernier pour déstabiliser les Institutions Congolaises.

La RDC s'en tient aux dispositions pertinentes rappelées de la Résolution 35/33 du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

Fait à Kinshasa, le 4 Août 2017

Lambert MENDE OMALANGA
Porte-parole du Gouvernement

Le G7 Molisho invite la CENI à s'acquitter de ses obligations constitutionnelles

Le député national Didier Molisho, membre du G7, estime que les raisons évoquées par la CENI, qui l'empêchent de publier le calendrier électoral, « ne sont pas valables ».

MÉDARD MUYAYA

Déterminé pour la tenue des élections libres, démocratiques et transparentes à l'échéance de décembre 2017 conformément aux prescrits des lois du pays, le député national Didier Molisho s'est entretenu avec notre rédaction sur cette question cruciale hier vendredi 5 août 2017. En tant qu'élu du peuple, il a réagi aux arguments jugés « non fondés » que la CENI développe pour justifier le retard dans la publication du calendrier électoral.

D'entrée de jeu, Didier Molisho fait savoir que la chambre basse du Parlement est en vacances. Ce qui fait que les raisons que la CENI avance « ne sont pas valables ». Il pense que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ne doit obéir qu'aux seules contraintes constitutionnelles et à l'Accord du 31 décembre 2016. « La CENI sait que l'Assemblée sera en session en septembre. Elle devrait publier son calendrier pour permettre à l'Assemblée nationale d'ajuster son programme de septembre en fonction de ce document », a-t-il soutenu.

Préoccupé, Molisho signe et persiste que la CENI doit publier le calendrier, elle ne doit pas chercher des



excuses. « Il est clair que la CENI cherche des excuses qui ne valent pas la peine », a-t-il prévenu. Concernant le vote des lois portant organisation des élections, notamment la loi relative à la répartition des sièges, Dr Molisho croit savoir que l'Assemblée nationale ne traîne pas les pieds quant à ce. « La loi portant répartition des sièges ne peut être votée que si le fichier électoral est disponible. Donc, cette loi ne peut pas être votée dans ces conditions. En somme, l'Assemblée attend que la CENI publie le calendrier électoral et le fichier électoral », a-t-il martelé.

LA CENI N'A PAS PRÉSENTÉ SON RAPPORT À LA SESSION DE MARS

Au regard de la situation politique telle qu'elle se présente, d'aucuns

accusent l'Assemblée nationale de ne pas exercer la pression sur la CENI en vue de l'amener à s'acquitter de ses contraintes constitutionnelles. A cet effet, l'intervenant rappelle que la CENI devrait présenter son rapport à la session parlementaire de mars dernier. Malheureusement, cela n'a pas été fait. « J'ai pris parole à l'Assemblée nationale à ce sujet pour demander à ce que la CENI présente ce rapport. Jusqu'à deux jours de la clôture de la session de mars, le rapport n'était pas encore disponible et nous avons appris que la CENI avait apporté son rapport à l'Assemblée. On ne pouvait pas débattre de ce rapport au dernier jour de la session », a-t-il déploré.

Poursuivant son intervention, Didier Molisho fait observer qu'il y a un problème au niveau de la CENI.

« La CENI doit savoir qu'elle doit obéir aux contraintes constitutionnelles et légales. La CENI devait publier son calendrier depuis le début de cette année, soit au lendemain de la signature de l'Accord de la Saint-Sylvestre. La CENI devait savoir que pendant la session de mars, elle devait présenter son rapport. Elle était en retard pour la présentation de son rapport. Elle ne va pas dire que c'est parce que l'Assemblée Nationale n'a pas voté des lois », a-t-il insisté.

A en croire le secrétaire exécutif du G7, il pense que les choses doivent être claires. « C'est la Constitution d'abord, et puis les lois de la République auxquelles tout le monde doit obéir. La CENI doit obéir à la Constitution et à l'Accord pour publier un calendrier qui soit conforme à la Constitution et à l'Accord du 31 décembre », a-t-il déclaré.

Face à la réclamation d'un complément financier de plus des 100.000.000 des dollars, le député Molisho confirme que l'Assemblée Nationale a voté des crédits pour le processus électoral depuis que la législature a commencé. « Le problème ne se pose pas au niveau de l'Assemblée Nationale. Cette dernière a voté des crédits, le Président de la République a promulgué la loi des finances depuis le début de la législature », a-t-il souligné.

Par ailleurs, il s'insurge contre la politique du chaos qui tend à mettre le pays dans une situation où l'on ne saura pas le tirer.

Cinq questions à Corneille Nangaa (*)

1. Quand le pays disposera-t-il d'un fichier électoral fiable ?

La détermination du corps électoral avance bien. Nous avons atteint le chiffre de 32,75 millions d'électeurs inscrits, mais nous n'avons pas pu lancer comme prévu l'opération d'enrôlement au Kasai et au Kasai Central à cause du phénomène Kamuina Nsapu. Lorsque les politiques avaient fixé au 31 juillet la fin de l'inscription des électeurs, personne n'avait pensé que les conditions sécuritaires ne nous permettraient pas de nous rendre dans ces deux provinces du pays. C'est un cas de force majeure.

2. L'Accord de la Saint-Sylvestre a prévu la tenue de la présidentielle, des législatives et des locales « en une seule séquence ». Est-ce la bonne option ?

Il n'appartient pas à la Commission électorale nationale

indépendante (Céni) de revenir sur un accord dont elle n'est pas signataire. Les politiques ont opté pour que ces trois scrutins soient organisés le même jour, c'est leur choix. Il aurait fallu cependant qu'ils soient réalistes quant aux délais nécessaires pour y arriver. Donc, les politiques ont voulu faire mieux et réduire les délais. C'était irréaliste. Il faut savoir que beaucoup ont tendance à lire partiellement l'Accord de la Saint-Sylvestre. Le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral [CNSA], le gouvernement et la Ceni, peuvent unanimement apprécier le temps nécessaire pour le parachèvement desdites élections, précise le texte. Nous allons donc rester dans ledit accord pour respecter le choix des acteurs politiques et pour trouver les voies et moyens de déterminer le délai convenable pour la tenue de ces scrutins.

3. Ne craignez-vous pas



qu'un énième report ravive les tensions, comme en 2016 ?

Il n'y a pas de raison. Le pire est derrière nous. En 2016, nous étions dans l'incertitude. Aujourd'hui, nous avons une feuille de route, l'enrôlement est en train de se clôturer, et le calendrier des scrutins sera publié avant décembre.

4. Lors des négociations à la Cité de l'OUA, vous aviez soutenu l'hypothèse de la tenue de la présidentielle en avril 2018. Est-il vrai que vous préconisez désormais l'échéance de novembre

2018 ?

À la Cité de l'Organisation de l'union africaine (OUA), la Commission électorale nationale indépendante (Céni) avait déjà fait remarquer aux parties prenantes que la date idéale pour organiser les trois scrutins en une séquence était celle de novembre 2018. Mais les politiques ont préféré fixer l'échéance à avril 2018 tout en prévoyant, en cas d'impossibilité de tenir les délais, de la repousser de six mois. Lors du deuxième dialogue à l'Interdiocésain, ils ont voulu faire mieux et ont décidé de ramener l'échéance à décembre 2017, tout en gardant le principe de trois scrutins le même jour... Irréaliste ! Je le répète, l'essentiel est que, en décembre 2017, le pays soit plus proche des élections que jamais, puisque la liste électorale sera à jour, le corps électoral probablement convoqué, la loi sur la répartition des sièges votée et promulguée. On ne va pas tout brûler parce que,

pour des raisons objectives, les scrutins n'ont pas lieu cette année.

5. D'autres provinces réclament la prolongation de l'enrôlement d'électeurs. Qu'en dites-vous ?

Il n'y aura pas de prolongation, aucune prolongation, même pas d'un jour ! Cependant, nous veillerons à ce que les centres aient fonctionné pendant 90 jours. Donc, les centres d'inscription des électeurs qui n'auraient pas fonctionné pendant deux ou trois jours, suite à l'insécurité ou aux problèmes logistiques, vont récupérer. Après cette consolidation, nous attendons la loi sur la répartition des sièges. Après (promulgation de) cette loi, nous allons convoquer l'électorat.

TIRÉES DE JEUNAFRIQUE

Président de la Commission électorale nationale indépendante (*)

L'insécurité perturbe l'enrôlement à Tshopo

Les questions d'ordre sécuritaire perturbent le bon déroulement de l'opération d'enrôlement des électeurs dans la province de la Tshopo. C'est plus de 5 000 personnes qui ne se sont pas présentées aux centres de la Céni parce qu'habitent dans la forêt.

LP

On dénombre plus de cinq mille personnes habitant dans la forêt, au-delà de la localité Balobe en territoire de Bafwasende, qui n'ont pas pu s'enrôler. Ce n'est pas à leur gré, surtout qu'acquiescer sa carte d'électeur répond à un devoir civique. C'est plutôt à cause de l'insécurité qui sévit dans cette partie de la République.

Les sources locales rapportent que Bafwasende à environ 500 km à l'Est de Kisangani (chef-lieu de la Tshopo) est sous contrôle du chef Maï-Maï Luc Yabili. Ces hors-la-loi y opèrent dans cette partie de la province en fragilisant la situation sécuritaire par des incursions répétées dans les villages. Une situation qui crée des mouvements des populations.

Ces personnes non enrôlées sont regroupées dans des foyers miniers, dénonce le président de la Société civile locale, Clément Awoli, dans une déclaration faite hier vendredi 4 août à Radio Okapi. «*Nous lançons un appel vibrant à enrôler ces gens pour qu'ils jouissent de leurs droits civiques. Ils sont dans la forêt, qu'on sécurise aussi les agents de la Céni*», a-t-il ajouté.

Débutée le 30 avril dernier, l'opé-



Enrôlement des électeurs par la Céni à Kinshasa (Photo RO)

ration de révision du fichier électoral devrait prendre fin après trois mois du début d'enrôlement. Le chef d'antenne de la Céni du territoire de Bafwasende, Michel Mayoko, reconnaît que ces personnes ne sont pas encore enrôlées. Il évoque des soucis d'ordre sécuritaire dans cette partie de la province de la Tshopo en ces termes : «*On a connu de sérieux*

problèmes au moment de mettre en place la cartographie. Nos éléments ont été pris en otage par les miliciens qui ont arraché leurs appareils GPS et cette région n'a pas été prise en compte».

Michel Mayoko invite ces personnes à sortir de cette forêt et à s'enrôler dans le centre d'inscription non loin de Balobe.

Pour la Société civile, l'enrôlement de cette population pourrait facilement augmenter le nombre de sièges à la députation.

La Céni dit avoir réalisé plus de 88% de ses prévisions, à quelques jours de la clôture de cette opération. Elle prévoyait enrôler environ 1 349 677 personnes dans toute la province de la Tshopo.

Nord-Kivu : l'évêque de Butembo-Beni invite les jeunes à sécuriser les clergés

C'est une alerte inquiétante, celle que vient de lancer la radio catholique Moto. Une station de radio émettant en ville de Butembo, au Nord-Kivu. D'après ce média, lors d'une messe dite à la cathédrale Mater Ecclesiae de Butembo, à l'occasion de la célébration, le 2 août 2017, du 19^{ème} anniversaire de son sacre comme évêque du diocèse catholique de Butembo-Béni, Mgr Sikuli Paluku Melchisédech révèle qu'il est victime de menace de la part des inconnus. «*Ces jours, les gens me demandent d'être plus attentif. On m'apprend que je suis un obstacle à la réalisation de quelque chose que j'ignore*», a alerté, d'après la radio catholique Moto, Mgr Sikuli Paluku Melchisédech, devant des centaines des fidèles venus prendre part à cette messe matinale. «*Nous devons prier pour que Dieu nous comble de ses grâces*», a-t-il exhorté.

ANNIVERSAIRE SUR FOND DE TRISTESSE

Mercredi 2 août 2017, monseigneur Sikuli Paluku Melchisédech célébrait le 19^{ème} anniversaire de son sacre comme évêque du diocèse catholique de Butembo-Béni.



Au cours d'une messe concélébrée avec douze prêtres de son diocèse, le pasteur de l'église de Butembo-Béni a dit célébrer ses 19 ans d'épiscopats sur fond de tristesse. Tristesse, parce qu'il se dit inquiet de la disparition de deux membres du clergé diocésain, notamment les abbés Charles Kipasa et Jean-Pierre Akilimali enlevés le 16 juillet dernier par des hommes armés non encore iden-

tifiés, au couvent de leur paroisse «Marie reine des anges» de Bunyuka à Butembo.

C'est de cette inquiétude couplée de menaces qu'il subit, que Mgr Sikuli Paluku Melchisédech appelle les jeunes à s'impliquer dans la sécurisation des clergés dans différentes paroisses. «*Lors que vous êtes alertés que tel est en danger, ne bouchez pas vos oreilles...J'invite aussi les*

jeunes à veillez sur les prêtres dans différentes paroisses du diocèse», a-t-il indiqué.

Pour rappel, après l'enlèvement de deux prêtres séculiers du diocèse catholique de Butembo-Béni, tous les prêtres ont exprimé leur indignation. C'était au terme de leur retraite sacerdotale annuelle. Cet acte rappelle des douloureux souvenirs à l'église catholique au Nord-Kivu, notamment le meurtre de quatre prêtres et la disparition de trois autres enlevés, il y a cinq ans, à la paroisse Notre dame des pauvres de Mbau, sur l'axe Béni-Oicha.

A cette occasion, le chancelier de Mgr Sikuli Paluku Melchisédech, avait fait savoir que s'attaquer aux religieux est une véritable profanation et un sacrilège. Aux ravisseurs, ils avaient lancé un appel : «*trop c'est trop. Qu'ils nous les rendent vivant... A genou devant Dieu, et prenant l'histoire en témoin, nous les mettons devant leurs responsabilités, nous en appelons à leur conscience... Nous leur rappelons que, tôt ou tard, ils devront répondre de leurs forfaits. Qu'ils se souviennent qu'eux-mêmes auront à affronter la mort*».

Libéralisation des assurances : plus d'une quinzaine de sociétés se signalent

La RDC est déterminée à créer sa propre croissance. Pour ce faire, la libéralisation des secteurs-clés constitue l'une des stratégies payantes.

O.K

Le secteur des assurances attire déjà des investisseurs potentiels, quelques mois après sa libéralisation. Dans une interview accordée à l'agence américaine Bloomberg et repris par le magazine économique Zoom éco, le directeur général de l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA), Eric Mboma explique qu'à ce jour, l'on dénombre au moins 16 sociétés qui ont manifesté leur intérêt à entreprendre dans le secteur des assurances libéralisé en République démocratique du Congo.

Cet engouement, indique la source, ferait suite à l'appel à manifestation d'intérêts lancé au mois de juin dernier. A en croire Zoom éco, l'identité de toutes ces entreprises qui ont déjà déposé leurs lettres d'intention n'a pas été dévoilée. Le régulateur national des assurances s'apprêterait ainsi à adresser des demandes formelles à ces entreprises au courant du mois d'août courant, en même temps qu'il prévoit l'attribution des licences au quatrième trimestre de 2017.



En dépit du retard connu dans la mise en œuvre du nouveau code des assurances en République démocratique du Congo, l'ARCA s'emploie à ouvrir, pour la première fois, une industrie dont la taille du marché est estimée à 500 millions de dollars américains par année pour les investisseurs. Et dans ce marché libéralisé, rapporte-t-on, la concurrence pourrait être un catalyseur de la croissance économique. « Cela nous permettra d'étendre l'écosystème financier en République démocratique du Congo et de créer le genre d'environnement dans lequel les investisseurs peuvent se sentir les bienvenus, parce qu'on leur offre plus d'options », a déclaré M. Mboma.

En ce qui concerne l'avantage potentiel pour la liquidité financière nationale, l'ARCA compte sur l'exigence de la nouvelle loi qui stipule que les compagnies d'assurances tiennent 25% du total des primes en RDC. Néanmoins, pour que le secteur réussisse, Eric Mboma pense que la RDC devrait également trouver de nouvelles façons, pour les assureurs, de déployer cet argent. « Nous devons ouvrir le marché, créer les conditions et, en parallèle, commencer à ouvrir de nouvelles plates-formes pour les investisseurs, par exemple une bourse de valeurs très bas », a-t-il déclaré.

Et d'ajouter : « Si la Rawsur détenue par le Groupe Rawji et visible-

ment intéressée à œuvrer dans ce secteur est d'accord avec les prévisions d'ARCA, elle estime cependant que les assureurs, les courtiers, le régulateur et le gouvernement devront tous jouer leur rôle pour s'assurer que cette industrie congolaise réussisse. Après les mines, le prochain boom sera celui des assurances. Les nouvelles compagnies souhaitent exploiter le potentiel intact de la RDC caractérisé par un marché vierge avec une population de plus de 70 millions. L'Etat congolais, à travers l'ARCA, ne ménage aucun effort pour veiller non seulement à préserver les intérêts du peuple mais aussi à garantir un meilleur lancement de ce marché en RDC ».



BANQUE CENTRALE DU CONGO
COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE
Kinshasa, République Démocratique du Congo

COMMUNIQUE

Le Comité de Politique Monétaire a tenu, ce vendredi 04 août 2017, sa septième réunion ordinaire de l'année, sous la présidence de Monsieur Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo. Cette réunion a permis au Comité d'examiner la conjoncture économique extérieure et intérieure et de prendre de mesures conséquentes en rapport avec la conduite de la politique monétaire de la Banque Centrale du Congo.

A cet effet, il convient de relever ce qui suit :

Au plan extérieur

Les nouvelles perspectives de l'économie mondiale, publiées par le FMI au mois de juillet, indiquent le maintien de la croissance mondiale à 3,5 %, niveau avancé dans les estimations faites au mois d'avril 2017, après 3,2 % en 2016. Cette croissance en hausse de 0,3 point par rapport à la réalisation de 2016 serait particulièrement confortée par les réalisations enregistrées au premier trimestre de l'année en cours dans plusieurs régions à l'échelle mondiale.

Dans les économies avancées, l'activité économique devrait légèrement progresser de 0,3 point, soit à 2,0 % en 2017, sous l'impulsion du redressement du niveau d'activités dans la Zone euro et au Japon mais contrebalancée par la baisse des perspectives de croissance aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Quant aux pays émergents et en développement, ils anticipent une amélioration sensible de la croissance, soit à 4,6 % en 2017. En Afrique subsaharienne, la croissance attendue devrait être supérieure au niveau de l'année dernière, s'établissant à 2,7 %. Cependant, ce niveau reste inférieur à l'accroissement démographique de la région de 3,0 % estimé par la Banque mondiale.

Toutefois, en dépit de cet élan de reprise, la croissance mondiale est sujette à des risques. A court terme, il convient d'épingler les risques de surendettement de certains pays émergents et en développement eu égard au durcissement de la politique monétaire de grandes banques centrales, ainsi que ceux liés à la mise en place des mesures protectionnistes.

S'agissant des cours de matières premières, ils présentent un trend haussier par rapport au mois de juin. Le cours du cuivre a enregistré une hausse mensuelle de 4,8 %, s'établissant en moyenne à 5.957,64 Usd la tonne. Quant à celui du cobalt, il a atteint, en moyenne 61.547,36 Usd la tonne, soit un accroissement de 2,5 %, d'un mois à l'autre.

Au plan intérieur

Les estimations de la croissance économique, sur base des réalisations de la production à fin mars 2017, renseignent un relèvement de l'activité économique à 3,1 % en 2017 contre une réalisation de 2,4 % en 2016. Cette timide reprise de la croissance serait imputable principalement à la reprise observée dans la branche extraction, sous l'impulsion du redressement des cours des matières premières. Au mois de juillet, le solde du baromètre de conjoncture est ressorti à -1,9 % contre -3,8 % un mois plus tôt.

Sur le marché des biens et services, les effets de la dépréciation du franc congolais se sont ressentis négativement sur le rythme de formation des prix intérieurs. En effet, après un taux d'inflation mensuelle de 7,4 % en juin, le mois de juillet a affiché, un niveau légèrement supérieur, soit 8,1 %. En cumul annuel, l'inflation est ressortie à 30,5 %, soit 42,8 % en glissement annuel contre un objectif de 7,0 % à fin décembre 2017. Au regard du décalage manifeste de l'inflation par rapport à sa cible annuelle, le CPM a invité le Gouvernement à actualiser la cible de l'inflation pour 2017 pour plus d'efficacité dans la conduite des politiques macroéconomiques.

Pour ce qui est des finances publiques, l'exécution des opérations financières de l'Etat s'est clôturée par un excédent de 99,6 milliards de CDF. Ce résultat s'explique en partie par le bon comportement des régies financières soutenu par l'échéance fiscale relative au paiement du premier acompte provisionnel de l'impôt sur le bénéfice et profit dans un contexte de mise en œuvre de la mesure portant gel de paiements de certaines dépenses publiques eu égard au faible niveau de mobilisation des recettes. En cumul annuel, la situation financière de l'Etat est excédentaire de 27,3 milliards de CDF.

Sur le marché des changes, l'évolution du taux de change au mois de juillet a connu deux phases: la première, observée aux vingt-huit premiers jours du mois, a été marquée par une forte poussée du taux de change, lequel est passé de 1.507,78 CDF et 1.545,30 CDF le dollar américain respectivement à l'indicatif et au parallèle à fin juin 2017 à 1.647,81 CDF et 1.691,83 CDF le dollar au 28 juillet 2017, soit des dépréciations de 8,5 % et 8,6 % principalement alimentées par le financement monétaire des déficits publics.

La deuxième phase couvre les trois derniers jours du mois de juillet, où il a été noté une forte appréciation du franc congolais, tenant à la forte demande de la monnaie nationale induite par la nécessité de rencontrer l'échéance fiscale sur fond d'une

discipline budgétaire plus structurée. Ainsi, au 31 juillet, les cours indicatif et parallèle se sont situés à 1.565,97 CDF et 1.582,33 CDF le dollar américain enregistrant des appréciations de 5,2 % et 6,9 % par rapport au 28 juillet. Pour conforter cette situation, le CPM extraordinaire du 03 août courant, a décidé d'améliorer davantage l'offre de devises sur le marché via la vente des devises aux banques par adjudication.

S'agissant des réserves de change, elles se sont situées à 730,3 millions de USD, niveau correspondant à 3,21 semaines d'importations des biens et services sur ressources propres. Ce niveau devrait connaître une remontée à court terme, soutenu par les retombées de la campagne de sensibilisation sur le rapatriement des 40 % des recettes d'exportation par les opérateurs miniers.

Sur le plan monétaire, la situation monétaire provisoire arrêtée à fin juillet 2017 renseigne une baisse de la base monétaire de 98,9 milliards de CDF par rapport au mois de juin 2017. Cette contraction est expliquée par l'amélioration du Crédit Net à l'Etat. La réserve obligatoire a contribué sensiblement à assécher la liquidité en rendant les avoirs libres des banques négatifs. Pour ce qui est du taux directeur, en dépit de sa marge négative à la suite de la hausse de l'inflation, cet instrument a permis, d'une part, au Bon BCC de maintenir le niveau de son encours à 4,03 milliards de CDF comme au mois de juin, et d'autre part, de favoriser l'ajustement à la hausse du taux interbancaire dans un contexte de la forte volatilité du taux de change et de l'accélération de l'inflation.

S'agissant du dispositif de politique monétaire, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangé le dispositif actuel. Ainsi, le taux directeur demeure à 20 %. Quant aux coefficients de la réserve obligatoire sur les dépôts en devises à vue et à terme, ils sont maintenus respectivement à 13 % et 12 % et ceux pour les dépôts en monnaie nationale à vue et à terme à 2 % et 0 %. La régulation de la liquidité va se poursuivre avec le Bon BCC.

Fait à Kinshasa, le 04 août 2017


Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO

Président

La RDC et ses partenaires appelés à s'investir dans l'allaitement maternel

Fidèle aux recommandations internationales, la RDC célèbre la Semaine mondiale de l'allaitement maternel du 1^{er} au 7 août 2017.

VÉRON K.

A l'instar des autres pays, la RDC consacre une semaine au mois d'août pour célébrer la Semaine mondiale de l'allaitement maternel (SMAM). Cette célébration constitue une opportunité pour le renforcement de la promotion de bonnes pratiques de l'allaitement maternel auprès de la population. Le thème retenu cette année est « Ensemble, protégeons l'allaitement ».

Les pratiques de l'allaitement maternel ont connu des améliorations en RDC. Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS 2013-2014), 52% d'enfants sont mis au sein dans l'heure qui suit l'accouchement et près de 48% des enfants sont allaités exclusivement. Mais, il reste encore l'autre moitié des enfants qui ne bénéficient toujours pas de leur droit à un bon départ dans la vie et près de 66% des enfants continuent à être allaités au sein jusqu'à



2 ans. Pour augmenter le taux d'allaitement maternel exclusif à au moins 50% d'ici 2025 comme recommandé par l'Assemblée mondiale de la santé, la RDC et ses partenaires doivent s'investir pour accroître le fonctionnement pour la mise en œuvre des po-

litiques, programmes et interventions sur la promotion de l'Alimentation du Nourrisson et du jeune enfant (ANJE).

DIRECTIVES

Pour promouvoir l'allaitement maternel précoce dans les structu-

res de santé de la RDC, le secrétaire général à la Santé publique avait, le 22 juillet 2014, informé les personnels de santé de trois directives du ministère à mettre en œuvre dès la première heure de l'accouchement, de manière obligatoire dans toutes les zones de santé au niveau de toutes les infrastructures de santé où se font les accouchements.

Conformément à ces directives, les personnels de santé doivent aider la mère à initier l'allaitement maternel dans l'heure qui suit l'accouchement ; indiquer aux mères comment pratiquer l'allaitement au sein et entretenir la lactation, même si les mères se trouvent séparées de leurs nourrissons ; encourager l'allaitement maternel à la demande de l'enfant.

Pour les animateurs du briefing organisé, hier vendredi 4 août à l'intention des journalistes membres du Réseau des journalistes amis de l'enfant (RJAE), l'allaitement maternel donne aux nourrissons le meilleur départ possible dans la vie et ne pèse pas sur le budget des familles et permet à tous les enfants d'avoir accès à une alimentation gratuite et adaptée.

Nord-Kivu : le centre de santé Mapendo doté d'un bloc opératoire

L'agrandissement du centre de santé Mapendo, avec la construction d'un bloc opératoire, a érigé cette structure à un centre de santé de référence.

Des familles entières souffrant de paludisme aigu, ajouter à cela leurs enfants déshydratés et emportés par la diarrhée, mais aussi des femmes qui font l'accouchement à domicile par manque de maternité, ou des malades nécessitant l'évacuation vers d'autres localités transportés sur le tipoyi (civière traditionnelle)... Ceci est une situation qui n'a pas laissé indifférente l'Eglise catholique qui se devait réagir. Celle-ci a, en 1993, construit un centre de santé dénommé Mapendo, au service aujourd'hui de quelque 35 000 habitants. Au chevet de ces populations, Pharmaciens sans Frontières/Luxembourg et Caritas Luxembourg financent des projets d'assistance en médicaments, tout en accordant une motivation au personnel pour soigner les malades.

Mais l'absence d'un bloc opératoire constituait un obstacle à la santé de ceux qui fréquentaient la structure. Dans un contexte de raréfaction d'infrastructures et de ressources nécessaires au bon déroulement des services sollicités par les populations, les évacuations sanitaires ne se faisaient non plus sans contraintes lorsque le centre de santé Mapendo ne disposait pas d'ambulance. C'est ainsi que des efforts appréciables ont abouti à la construction d'un bloc opératoire et



des autres infrastructures sanitaires pour faciliter l'accès aux soins.

CENTRE DE SANTÉ DE RÉFÉRENCE

Situé à 75 km de Goma, capitale du Nord-Kivu, Mapendo avait un statut particulier, axé surtout sur la prise en charge de la santé maternelle et infantile. Sous la supervision

du Bureau diocésain des œuvres médicales (BDOM) de Caritas Goma, la gestion du centre de santé est confiée aux Sœurs de Sainte chrétienne. Mapendo offre en première ligne des services de santé et des services sociaux courants. Ces derniers sont de nature préventive et curative, de réadaptation ou de réinsertion ainsi que des services d'organisation commu-

nautaire.

Ces services sont focalisés sur les priorités de la région. En 2012, par exemple, le centre a reçu, avec un grand soulagement, un lot de médicaments pour n'assister gratuitement que les déplacés de guerre. A l'époque, la province traversait une instabilité suite aux combats entre l'armée et les rebelles du M23.

Faisant suite à la demande de l'évêché de Goma, le gouverneur Julien Paluku a émis son avis favorable et a autorisé le centre de santé Mapendo à fonctionner comme Centre de santé de référence Mapendo...

Une semaine après la lettre du gouverneur, Mapendo est béni par l'évêque de Goma. Equipé d'un frigo type banque du sang, d'une centrifugeuse à tubes et d'un bain marin, la structure ajoute à ses tâches les transfusions sanguines ainsi que les urgences obstétricales et chirurgicales. Dr Clovis Akumbi, médecin traitant à Mapendo, révèle que depuis l'érection de cette structure sanitaire au rang de centre de santé de référence, chaque mois, le nombre d'interventions chirurgicales enregistrées tourne autour de 35 cas en moyenne. « Nous allons vers une cinquantaine d'opérations le mois, car il y a une forte demande », affirme-t-il.

Mapendo rentre dans la logique de Caritas Goma d'améliorer l'accès aux soins de santé.

Ituri : cinq personnes périssent dans le naufrage d'une embarcation sur le lac Albert

DONATIEN NGANDU MUPOMPA

Le mercredi 2 août 2017 dans la province de l'Ituri, cinq personnes sont mortes dans le chavirement d'une embarcation sur le lac Albert, non loin de la localité de Nyamavi à environ 60 km au sud de Bunia. Une autre personne est portée disparue et six personnes ont été secourues, rapporte Radio Okapi.

Selon le sous-officier de pêche à Irumu, l'embarcation qui transportait onze pêcheurs a été envahie par des plantes aquatiques qui ont provoqué son chavirement. M. Wilson Nduru, sous-officier de pêche du territoire d'Irumu, a précisé à ce sujet : « Quand ils pêchaient, ils ont trouvé un tas de plantes aquatiques. C'est ce qui a fait chavirer l'embarcation. Il y a six rescapés, cinq corps viennent d'être repêchés, il y a une personne qu'on n'a pas encore trouvé ».

Afin de prévenir ces cas accidents sur le lac Albert, le chef de collectivité de Bahema Sud, M. Deogratias Rusoke, recommande le strict respect du port des gilets de sauvetage chaque fois avant l'embarquement. Deogratias Rusoke dénonce aussi la défaillance des services spécialisés pour faire respecter cette mesure.

TROISIÈME ACCIDENT DU GENRE

C'est le troisième accident du genre sur le lac Albert depuis le mois



de janvier dans le territoire d'Irumu, selon l'officier de pêche de cette entité.

En effet, il sied de noter que trois corps ont été repêchés le samedi 18 février 2017, deux jours après un naufrage survenu sur le Lac Albert. Cette opération a été menée par une commission mixte ICCN-Co-

mité des pêcheurs de Kisaka. Un comptable du Comité de pêche de Kisaka, venu secourir ces membres de l'ICCN, a été porté disparu.

Le directeur chargé de communication du parc national des Virunga, Joelle Wenga Mulayi, avait attribué ce naufrage aux vents violents et aux fortes vagues. Il avait expliqué : « Des

embarcations ont été prises de court par des vents violents. Nous avons mis en place des mécanismes de réactions, en ramenant des embarcations vers les côtes. Malheureusement, la deuxième embarcation n'a pas pu atteindre les côtes suite aux vagues violentes qui ont endommagé le moteur ».

Conservation de la nature : 300 kilos d'écailles des pangolins saisis en Malaisie

Six sacs contenant 300,9 kilos d'écailles de pangolins en provenance de la République démocratique du Congo, ont été saisis en Malaisie, ce dimanche 30 juillet, et l'information a été livrée à la presse le mardi 2 août par les autorités douanières malaisiennes. Cette cargaison d'une valeur estimée à 762 000 euros, était assimilée dans un container libellé « produits alimentaires ».

Le contenu de ces chargements, dont le commerce est interdit, a été découvert au cours de deux opérations distinctes dimanche à l'aéroport international de Kuala Lumpur, a précisé un responsable des douanes, Pudzi Man.

Les douaniers ont d'abord découvert deux caisses contenant 23 défenses pesant 75,7 kilos, d'une valeur marchande estimée à 54.000 euros. La marchandise est arrivée en provenance du Nigeria et la cargaison était libellée « produits alimentaires », selon la même source qui a affirmé qu'il n'y a eu aucune interpellation.

Des défenses d'éléphants et des écailles de pangolins d'Afrique saisies et confisquées en Malaisie, sont d'une valeur estimée à plus de 800.000 d'euros.



Le pangolin, animal peu connu et doté d'une langue plus longue que le corps, est lui aussi protégé depuis septembre 2016 par le traité Cites. Mais il a gagné le titre peu envié de mammifère le plus victime de trafic

au monde, avec environ un million de pangolins capturés ces dix dernières années dans les forêts d'Asie et d'Afrique.

Sa viande est considérée comme un mets raffiné en Chine et

les écailles sont parées de nombreuses vertus curatives par la médecine traditionnelle.

Nord-Kivu

Les déplacés sommés de quitter les écoles d'Oïcha avant la rentrée scolaire

La rentrée scolaire 2017-2018 est fixée au lundi 4 septembre 2017. A un mois de la date butoir, les salles de classe de deux écoles de la commune rurale d'Oïcha sont encore occupées par des gens ayant fui l'insécurité, œuvre des miliciens ADF.

FL NL-NS



Le bureau administratif du territoire de Beni (Photo Radio Okapi)

Il y a quelques mois, le territoire de Beni dans la province du Nord-Kivu était en proie à l'insécurité, causée par des miliciens d'Allied democratic forces (ADF) venus dont on ne sait où. Une situation qui a mis à mal les habitants des quartiers périphériques de la commune rurale d'Oïcha basée dans ce territoire, obligés, par conséquent, de s'enfuir vers des endroits cléments pour éviter d'en être victime.

Beaucoup se sont dirigés vers deux établissements scolaires de la commune rurale d'Oïcha. Il s'agit de l'EP Mwangaza et l'Institut Mabalako.

Pareille situation ne pouvait que polluer l'environnement dans ces deux écoles, c'est-à-dire provoquer l'insalubrité suite à l'entassement des gens qui n'ont pas la même éducation et la même compréhension des faits. Sans oublier la dégradation des bâtiments et mobiliers scolaires. Ce qu'on a malheureusement constaté

avec la présence des habitants sur les lieux.

Au fil du temps, la pollution de l'environnement et la dégradation des bâtiments et mobiliers n'ont fait que s'accroître. Et les gens ne cessent de craindre que les occupants de ces deux établissements scolaires s'y installent pour longtemps; de sorte que la reprise des enseignements ne soit pas rendue possible, mieux qu'elle soit hypothétique.

Soucieux de la scolarisation de la jeunesse dont on dit qu'elle est l'avenir de la République démocratique du Congo, l'administrateur du territoire de Beni, Amisi Kalonda, a décidé d'agir. Cela en demandant aux déplacés qui occupent les écoles de la commune rurale d'Oïcha et chef-lieu du territoire de Beni, de quitter ces lieux avant la rentrée scolaire 2017-2018 en Répu-

blique démocratique du Congo, fixée au 4 septembre prochain, rapporte Radio Okapi.

Selon ce média onusien, l'administrateur du territoire a intimé cet ordre jeudi 3 août lors du lancement de campagne de sensibilisation de ces déplacés afin qu'ils regagnent leurs maisons respectives. «*Nous venons de lancer cette campagne de sensibilisation aux déplacés d'Oïcha qui occupent les salles de classes comme abris. Nous leur demandons de libérer ces salles, avant la rentrée scolaire 2017-2018. Qu'ils cherchent des maisons d'accueil. Sinon, nous risquons de les déloger, car à Oïcha, il n'y a plus des problèmes d'incursions (des miliciens) ou d'insécurité qui peuvent empêcher quelqu'un de regagner sa maison*», explique Amisi Kalonda.

L'administrateur du territoire de

Beni précise qu'il s'agit des personnes qui avaient fui les incursions des ADF dans les quartiers périphériques d'Oïcha, aujourd'hui sécurisés par les éléments des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

Sans commenter la décision de l'administrateur du territoire de Beni, le président du comité d'accueil des déplacés d'Oïcha, Nzoera Muthima, s'est limité à dire «*qu'au moins 104 ménages vivent dans les écoles de cette commune rurale*».

Dans un autre registre, la radio onusienne a rapporté que le président de la Société civile de Beni a plaidé dernièrement pour l'électrification de villes de Beni, Butembo et de la cité d'Oïcha.

Selon lui, une pétition a été initiée en ce sens pour exiger la matérialisation d'un projet entrepris depuis 2013 par une société STS pour la construction d'une centrale hydroélectrique.

«*Aujourd'hui, les gens recourent aux groupes électrogènes. Ce sont des moyens que je qualifie d'aléatoires. Cela fait que les prix augmentent. Quand ils achètent le carburant à un prix élevé, les produits finis qu'ils obtiennent augmentent également*», a-t-il indiqué.



APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'ETUDIANT(E)S BOURSIER(E)S EN MASTER D'INGENIERIE A 2iE POUR LA RENTREE 2017-2018 (SEPTEMBRE 2017)

CONTEXTE

L'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (Fondation 2iE) par l'entremise de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement en diverses monnaies à l'effet de financer le projet d'Institut Nelson Mandela - institutions africaines des sciences et de la technologie (NMLAIST). Ce projet a pour objectif de consolider la capacité régionale de réponse du réseau African Institut of Science and Technology (AIST) au besoin de formation et de recherche de haut niveau dans des secteurs clés de développement socio-économique de l'Afrique qui sont l'eau et l'assainissement, le génie civil et l'hydraulique, l'énergie et l'électricité. A travers ce projet, 2iE souhaite accroître significativement sa contribution au développement du continent africain en général, à travers la formation d'ingénieurs compétents et innovants.

Il est prévu qu'une partie des fonds reçus soit utilisée pour financer les bourses de scolarité des étudiants dans le cadre du projet NMI-AIST.

Les bourses qui seront octroyées au nombre de cinquante (50) seront utilisées pour les formations en master d'ingénierie dans les domaines de spécialité de l'institut.

Cet appel à candidature vise à renforcer l'attractivité africaine de 2iE et offrir l'accès aux étudiants à des formations d'ingénieurs de haut niveau.

ORIGINE DES CANDIDAT(E)S

Les candidat(e)s doivent être ressortissants d'un des pays suivants qui sont membres de 2iE et membres de la BAD: Benin, de Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée (Conakry), Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo (RDC), Sénégal, Tchad et Togo.

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Sont concernés par cet appel, les candidat(e)s âgé(e)s de moins de vingt-quatre (24) ans au 31/12/2017 et titulaires d'un diplôme universitaire ou technique de niveau BAC+2 ou équivalent.

NATURE DE LA BOURSE

La bourse est octroyée pour une durée de trois (03) ans afin de finaliser le cycle d'ingénieur 2iE avec le grade de Master dans les spécialités suivantes : Eau et Assainissement (EA), Génie Civil et Hydraulique (GCH), Génie Electrique et Energétique (GEE).

La description des bourses et leur répartition par pays sont précisées dans l'appel à candidatures accessibles sur le site internet de 2iE : www.2ie-edu.org

PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection, la composition du dossier de candidature ainsi que les conditions sont accessibles sur le site www.2ie-edu.org. Les dossiers de candidature doivent être déposés sur la plateforme en ligne de 2iE au plus tard le 07 août 2017 (date de clôture des candidatures) 2iE organisera un concours dans chaque pays pour la sélection des bénéficiaires de la bourse.

La réception des candidatures sera effectuée exclusivement sur la plateforme de candidature en ligne de 2iE avec accusé de réception. La plateforme est accessible par le lien suivant:

http://www.candidat-2iE-edu.org/candidature/candidature.php?id_session=477
Pour plus de détails consulter le **procédure de recrutement disponible sur : www.2ie.edu.org**

Le Secrétaire Général de la Fondation 2iE

KOUAME Kouassi

La faillite du leadership américain

Les partisans d'un leadership mondial américain fort sont en train de vivre une mauvaise décennie. L'élection de Donald Trump a clairement été un appel au réveil de l'establishment de la politique étrangère à Washington.

À la différence des décennies de consensus bipartite qui positionnaient les États-Unis en « nation indispensable », Trump semble être indifférent à la place de l'Amérique dans le monde.

Ses relations tendues avec les alliés de longue date et ses décisions de se retirer du partenariat transpacifique et du traité climatique de Paris ont poussé ses détracteurs, comme l'ancien conseiller de la sécurité nationale Susan Rice, à affirmer que Trump « détruit le leadership américain sur la scène internationale ».

Les craintes au sujet de Trump, cependant, ne font que faire écho aux préoccupations exprimées autour de l'administration Obama. Les critiques insistent sur le retrait d'Obama de l'Irak, son incapacité à intervenir dans la guerre civile syrienne et son échec à contrecarrer l'emprise de la Russie sur la Crimée et l'Ukraine comme preuves d'un repli malsain qui a entraîné « le désespoir de nos alliés et la joie de nos ennemis ».

La véritable question, cependant, n'est pas l'incapacité des États-Unis à mener, c'est plutôt l'échec du leadership américain. Depuis la fin de la guerre froide, les États-Unis ont exhibé leurs muscles à plusieurs reprises. Le pro-

blème est que cela a trop souvent provoqué le ressentiment, le conflit et l'instabilité, exactement le contraire des promesses faites par les promoteurs de l'interventionnisme militaire. La raison fondamentale de cet échec est que les fonctionnaires américains ont trop confiance en leur pouvoir de décréter des résultats à travers le monde, surtout via l'usage de la force militaire.

MANQUE DE LEADERSHIP ?

Les 15 dernières années témoignent largement des dangers du leadership et de l'interventionnisme américain. Après les attentats du 11 septembre, l'Administration Bush a lancé une guerre contre le terrorisme fondée sur une stratégie combinant l'intervention militaire, le changement de régime et la reconstruction d'une nation. L'objectif était de tuer des terroristes à court terme, de détruire leurs organisations à moyen terme et, à plus long terme, de remodeler la politique des nations pour empêcher le terrorisme de se développer.

L'Administration Obama a sensiblement suivi la même voie, se retirant de l'Irak mais poursuivant des changements de régime en Libye, s'étendant en Afghanistan et élargissant la guerre de drones contre les terroristes dans sept pays. Aujourd'hui, l'Administration Trump a commencé à intensifier la lutte contre Daech et Al-Qaeda, habilitant le Pentagone et les militaires à déterminer les niveaux de troupes et à prendre des décisions plus rapides sur le terrain. Le problème au Moyen-Orient n'a pas

été le manque de leadership, mais plutôt l'incapacité à reconnaître que la stratégie américaine a été un échec. Les dirigeants politiques ont exagéré la menace terroriste aux États-Unis et ont ensuite appliqué les mauvais remèdes. L'intervention militaire s'est révélée excellente pour se débarrasser de certains régimes, mais complètement inefficace pour vaincre les organisations terroristes.

Depuis 2001, le nombre de groupes terroristes et de combattants « jihadistes » a grimpé en flèche. Les franchises d'al-Qaïda continuent à fleurir et l'invasion de l'Irak a provoqué par inadvertance le chaos qui a aidé l'Etat islamique à prendre racine. Partout où les États-Unis sont intervenus - soit par drone, soit par invasion -, et ce depuis 2001, l'instabilité et la violence sont plus exacerbées aujourd'hui qu'auparavant. Avec le jeu de reconstruction des nations, le résultat n'est pas mieux ! Les États-Unis ont consacré des milliards de dollars dans ses efforts de renforcement de la nation en Irak et en Afghanistan, en reconstruisant les infrastructures, en formant la police et les troupes militaires et en fournissant une défense interne contre les terroristes. La dure vérité, cependant, est que ces pays ne sont ni une démocratie qui fonctionne, ni des régimes stables, et ne tiendront pas longtemps sans un soutien extérieur.

LIMITES

Pendant ce temps, l'échec de la guerre contre le terrorisme a coûté une

enveloppe astronomique, tant pour les États-Unis que pour le Moyen-Orient. Les États-Unis ont déjà dépensé des milliards de dollars et ont vu 7 000 Américains tués dans les combats, alors que selon les ONG, entre 1,3 million et 2 millions d'Irakiens, d'Afghans et de Pakistanais ont trouvé la mort. Cela sans compter ceux en Libye, au Yémen, en Syrie ou ailleurs, dont les décès sont le résultat de l'intervention des États-Unis et de ses dommages collatéraux.

Malheureusement, malgré cette histoire récente, il y a peu de signes que Washington soit prêt à reconnaître les limites du leadership américain. Bien que l'Administration Trump puisse freiner l'Establishment de la politique étrangère sur certaines questions, il est clair que la dépendance américaine à l'intervention militaire au Moyen-Orient est partie pour durer.

Le leadership américain peut en effet être un intéressant vecteur d'influence pour le bien, mais les États-Unis ne sont ni omnipotents ni irréprochables. Les États-Unis et le monde seraient mieux si les États-Unis dirigeaient moins mais avec plus de sagesse.

A. TREVOR THRALL EST CHERCHEUR SENIOR AU DÉPARTEMENT DE DÉFENSE ET DE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CATO INSTITUTE, ET PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'UNIVERSITÉ IDE GEORGE MASON. ARTICLE INITIALEMENT PUBLIÉ EN ANGLAIS PAR LE CATO INSTITUTE - TRADUCTION RÉALISÉE PAR LIBRE AFRIQUE - LE 28 JUILLET 2017.

Stop à l'idéologisation de l'économie en Afrique !

Le « néo-libéralisme » est devenu un terme fourre tout pour expliquer tous les maux du monde et idéologiser l'économie sans aucun discernement et sans fondement juste. C'est l'approche adoptée par l'activiste de la justice sociale Gillian Schutte dans son article: « L'Afrique a besoin d'une économie égalitaire », publié récemment dans « The Star ».

De plus l'économie n'est pas une simple idéologie, que l'on parle de néolibéralisme ou de capitalisme. Ce n'est pas un ensemble de théories ou d'opinions émotionnelles, mais un ensemble de faits dans un contexte donné sans jugements de valeur. Par exemple, il ne peut pas y avoir de débat sur l'importance des incitations dans le secteur privé. L'incitation est à la base de toute dynamique. La survie du secteur privé dépend entièrement de la satisfaction du consommateur.

Dans le secteur public c'est bien différent. La satisfaction du citoyen y est sans importance car le gouvernement ne peut être liquidé et vendu à ses débiteurs (la Grèce a encore un gouvernement indépendant et n'est pas une province allemande). Et, contrairement au secteur privé, ceux qui gèrent mal les institutions gouvernementales en assumant rarement les conséquences. Les détracteurs pourraient dire que les consommateurs ne sont pas satisfaits des prestations de nombreuses entreprises privées, ce qui conduit à un autre principe de l'économie: la subjectivité de la valeur.

Quand un consommateur sacrifie un montant de son argent, de son

travail ou de son temps en échange d'autre chose, cela signifie qu'il apprécie cette chose plus que le montant d'argent qu'il consacre à cette acquisition. Par conséquent, les consommateurs pourraient paraître très insatisfaits d'avoir un contrat d'assurance coûteux, mais la subjectivité de la valeur indique qu'ils apprécient encore plus le service qu'ils reçoivent ce qui explique leur adhésion à ce service. Cependant, lorsque le gouvernement soutient les monopoles ou subventionne les entreprises non rentables, la satisfaction du consommateur est reléguée au second plan. Ces soutiens gaspillés sont financés grâce à l'argent de tous les contribuables, pauvres et riches.

MIEUX CERNER LE PROBLÈME

Les tentatives d'idéologisation de l'économie dans l'épouvantail du « néolibéralisme » émanent de ceux qui, à défaut de stratégie économique contextualisée, se réfugient dans les discours purement idéologiques. Et cette idéologie peut prendre toute forme. En Afrique du Sud, par exemple, l'apartheid était l'idéologie avec laquelle les nationalistes essayaient de remplacer l'économie et aujourd'hui l'idéologie est souvent appelée « justice sociale ». Au nom de la justice sociale - on peut discuter de ce qui est « social » et de ce qui est « juste ». Le mécanisme des prix a cédé la place au contrôle des prix, par lequel des signaux de marché incorrects ont été envoyés dans la chaîne de production entraînant la sous-estimation des prix avec les distorsions qui vont

avec. Par exemple, le renchérissement du prix des données s'explique par le fait que certains opérateurs sont obligés par le gouvernement de fournir des données aux établissements d'enseignement à un prix réduit.

Une autre politique « économique » chargée d'idéologie est le salaire minimum. Cette rigidité du prix du travail empêche pourtant de nombreuses personnes à accéder à un emploi si le travail n'est pas rémunéré à un taux fixé par des idéologues de la justice sociale complètement déconnectés de la réalité du terrain.

Le Dr Chris Freiman, professeur associé de philosophie au Collège de William & Mary déclare justement: « Quelqu'un qui emploie un pauvre en-dessous du salaire minimum serait apparemment plus moralement répréhensible que celui qui n'offre rien au pauvre ». Si un employeur ne peut légalement rien offrir au pauvre, alors pourquoi est-il illégal de lui proposer quelque chose qui vaut mieux que rien? L'opinion de Schutte et Thomas Piketty sur le massacre de Marikana (Travailleurs d'une mine tués par la police lors d'une grève il y a 5 ans) à la suite de politiques « néolibérales » démontre leur volonté de remplacer l'économie par l'idéologie. Marikana était sûrement le seul exemple contemporain de conflit causé par « l'inégalité » que Piketty pourrait utiliser dans son monologue de plus de 900 pages. Cependant, il est incorrect d'analyser ce qui s'est passé dans Marikana sans tenir dûment compte du contexte réglementaire.

Le marché du travail de l'Afrique du Sud

est fortement contrôlé par l'Etat, ce qui signifie que les bas salaires sont dus à de mauvais choix politiques. Le conflit malheureux qui s'est produit était plus le reflet d'une protestation contre l'injustice plutôt que contre l'idée académique de « l'inégalité ». Avec le gouvernement de Zuma, déterminé à étrangler l'économie avec l'interventionnisme anti-marché, les Sud-Africains ne sont pas à l'abri d'un autre massacre Marikana.

Piketty et ses acolytes adorent citer l'exemple de Marikana qui va dans le sens du rêve marxiste selon laquelle les pauvres « se soulèveront » contre les riches.

C'est une vision bien réductrice de cet événement. Il ne faudrait pas oublier que les pauvres qui aspirent à devenir plus riches ne réaliseront leur objectif que si les marchés libres les autorisent à avancer librement. La « transformation économique radicale » ne pourra se faire que si la main lourde de l'Etat cesse d'enserrer les pauvres dans un enclos sans porte de sortie. On ne peut pas décemment laisser pourrir une telle situation au nom d'idéologies figées. L'idéologie donne une direction mais il faut ensuite contextualiser les idées de manières à les rendre pertinentes dans l'action, sur le terrain !

PHUMLANI MAJOZI ET MARTIN VAN STADEN, ANALYSTES POUR THE FREE MARKET FOUNDATION. ARTICLE INITIALEMENT PUBLIÉ EN ANGLAIS PAR LA FREE MARKET FOUNDATION - TRADUCTION RÉALISÉE PAR LIBRE AFRIQUE - LE 24 JUILLET 2017.

Maroc : le crédit bancaire en augmentation dans tous les secteurs au 2e trimestre, selon la banque centrale

La banque centrale du Maroc, Bank Al-Maghrib, a annoncé une accélération de la croissance du crédit bancaire pour toutes les branches d'activités. D'après ses données de statistiques pour le deuxième trimestre, la hausse des prêts bancaires sur la période, est passée de 4,5 % pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2017, à 6,2 %.

Cette évolution, selon BAM, s'explique par une amélioration dans les « bâtiments et travaux publics », le volume de prêts dans le secteur est passé de 2,4 % à 3,7 %. Dans la branche d'activités « transport et communication », on note une progression de 10 % contre 5% précédemment. Dans le domaine des « industries manufacturières », les encours de crédit ont progressé de 0,7. Dans le secteur institutionnel, le taux de progression des crédits au secteur non financier à fin juin s'est établi à 4,1% contre 3,4% au mois de mai. Cela reflète essentiellement la hausse de 4,1% des concours aux sociétés non financières privées et de 13,2% de ceux aux sociétés non financières publiques.

Burkina Faso : le français Oberthur Technologies décroche un contrat de 12 millions \$ pour l'émission de e-Passeports

La société française Oberthur Technologies, spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions et de services de sécurité embarqués, pour les secteurs du paiement, des télécommunications et de l'identité, vient de remporter un contrat au Burkina Faso. En effet, la société a été choisie, par le gouvernement burkinabè, pour l'exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (e-Passeports) et d'archivage électronique des dossiers dans le pays. Le projet qui sera réalisé sous forme de Partenariat public privé (PPP) avec un délai d'exécution de cinq (05) ans, a été approuvé hier en conseil des ministres. Ceci pour un montant de 7 133 863 303 FCFA (environ 12,8 millions \$). Selon le gouvernement burkinabè le financement de type BOT (Build, Operate and Transfer) sera assuré par Oberthur Technologies. « Le remboursement s'effectuera par unité de e-Passeport vendu et selon une clause de répartition entre l'Etat et le partenaire privé » précise le communiqué du conseil des ministres.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Trois mois consécutifs de hausse des prix des produits alimentaires

Le constat est de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation. Cette remontée sur le marché international est attribuée principalement à la hausse des cotations liées aux céréales, au sucre et aux produits laitiers. Cependant, il y a aussi des raisons climatiques qui ont impacté sur les prix des céréales.

AMK AVEC UN.ORG

En juillet et pour le troisième mois consécutif, les prix mondiaux des produits alimentaires ont augmenté, principalement en raison de la hausse des cotations liées aux céréales, au sucre et aux produits laitiers, a indiqué jeudi l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'Indice FAO des prix des produits alimentaires, un indice pondéré par les échanges commerciaux qui permet de suivre l'évolution des prix des cinq principaux groupes de produits alimentaires sur les marchés internationaux, affichait une moyenne de 179,1 points en juillet, soit son plus haut niveau depuis janvier 2015, soulignant par ailleurs une hausse de 2,3% depuis juin 2017 et de 10,2% par rapport à son niveau de l'année dernière, a précisé la FAO dans un communiqué de presse.

En juillet, les prix des céréales étaient en hausse de 5,1%. L'indice a augmenté de manière constante pendant ces trois derniers mois, aidé



par des cotations solides sur le riz et le blé.

La valeur du blé a connu une forte hausse en juillet lorsque les récoltes de blé du printemps en Amérique du nord se sont vues freinées par un climat particulièrement chaud et sec tandis que la crispation saisonnière a entraîné une hausse des prix du riz. D'un autre côté, les prix du maïs sont restés relativement stables. Les prix des produits laitiers ont augmenté de 3,6% en juillet grâce notamment à la hausse des prix du beurre, du fromage et du lait entier en poudre. Des disponibilités d'exportation réduites ont contribué à une nouvelle hausse du prix du beurre en juillet, creusant l'écart entre les cotations liées au beurre et celles liées aux autres produits laitiers.

Les prix du sucre ont augmenté de 5,2% en juillet, marquant ainsi la

première hausse mensuelle depuis le début de l'année. La forte valorisation du real brésilien a été le principal facteur qui a conduit au rebondissement de la valeur du sucre. Malgré cette dernière hausse, les prix du sucre (26%) restent bien au-dessous du niveau de l'année dernière à la même période. Les prix des huiles végétales ont baissé de 1,1% depuis juin pour atteindre son plus bas niveau depuis août 2016. Cette baisse s'explique en grande partie par de bonnes perspectives de production pour l'huile de palme dans le sud-est de l'Asie et par la faiblesse de la demande mondiale d'importations.

Les prix de la viande sont restés stables. En juillet, la hausse des prix mondiaux de la viande bovine a été compensée par un fléchissement des prix dans les secteurs de la viande bovine, porcine et de la volaille.

Les échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique en hausse de 19% au premier semestre 2017

Au premier semestre 2017, les échanges commerciaux entre l'Afrique et la Chine se sont établis à plus de 85,3 milliards de dollars, en hausse de 19% en glissement annuel, selon des chiffres officiels rendus publics ce jeudi par les dirigeants chinois.

Durant les six premiers mois de l'année, les importations chinoises en provenance du continent africain ont presque doublé (46%) par rapport à la même période, un an plus tôt, en s'établissant autour de 38,4 milliards \$ alors que les exportations vers l'Afrique ont rebondi de 3% pour ressortir à près de 47 milliards \$. La dynamique haussière des exportations du géant asiatique vers les pays africains a été surtout tirée par les secteurs des équipements navals, ferroviaires et aéronautiques qui ont nettement progressé pour atteindre respectivement une hausse de 200%, 161% et 252%.

Cette performance a été rendue possible grâce au renforcement de la coopération entre les deux parties, matérialisé par une série de



grands travaux notamment le chemin de fer Mombasa-Nairobi à écartement standard, un projet gigantesque qui vient s'ajouter à d'autres projets de construction de la même envergure.

Si les autorités chinoises ont expliqué les raisons de la hausse de 3% des exportations chinoises vers le continent africain, elles n'ont en revan-

che pas communiqué sur la hausse de 46% des importations, dont on peut penser qu'elle est la résultante d'un redressement des prix de certaines matières premières, notamment des hydrocarbures. Depuis 2009, la Chine est devenue le premier partenaire commercial de l'Afrique.

AGENCE ECOFIN/LP

Les Rwandais « votent pour une présidentielle promise » au sortant Kagame

Les Rwandais ont voté hier vendredi pour une élection présidentielle promise au sortant Paul Kagame. Il dirige ce pays de la région des Grands Lacs d'une main de fer depuis 1994.

De longues files d'attente se sont formées hier vendredi au Rwanda à l'ouverture des bureaux de vote pour une élection présidentielle que le président sortant, Paul Kagamé, aborde avec une totale confiance.

Paul Kagamé, 59 ans, arrivé au pouvoir après le génocide de 1994 et président depuis 2000, a stabilisé le pays grâce à une croissance économique rapide. Ses opposants jugent toutefois que ce développement économique s'est fait au détriment des libertés civiles et estiment qu'un climat de peur s'est installé avant le vote de vendredi. « *Même si je suis pauvre, je vais voter pour Kagamé afin qu'il restaure la paix et la sécurité* », a confié Apollinaire Karangwa, un fermier de 45 ans, rencontré dans la file d'attente d'un bureau de vote de Kigali.

En 2010, le président sortant a obtenu 93% des suffrages. Il est ap-



paru confiant en début de semaine devant les sympathisants de son parti, le Front patriotique rwandais (FPR).

« *Avec la force du Front patriotique rwandais, ajoutée à celle de la coalition, c'est presque une victoire à 100%* », a-t-il déclaré devant la foule. Face à lui, deux candidats ont été retenus pour participer à l'élection présidentielle.

Frank Habineza, un ancien du FPR âgé de 40 ans, représente le Parti démocratique vert, la seule force d'opposition autorisée dans le pays. Selon lui, le Parti Vert compte 500 000 membres, sur un total de six millions d'électeurs et une population rwandaise de

11,8 millions d'habitants.

Il s'est rendu tôt vendredi matin pour aller déposer son bulletin de vote dans le bureau de Kimoronko, dans la capitale. Après avoir voté, Habineza a expliqué que sa campagne avait été freinée par l'hégémonie du FPR, le parti au pouvoir.

« *Toutes les structures de l'Etat appartiennent à son parti. Ce n'est pas très facile, mais nous avons aussi des forces* », a-t-il dit à la presse.

Philippe Mpayimana, journaliste de formation âgé de 47 ans et longtemps exilé, est le seul candidat indépendant à se présenter.

AFP/REUTERS/LP

Soudan : violences dans un immense camp de réfugiés

Des violences ont éclaté jeudi et des incendies étaient allumés au Soudan dans le plus grand camp de réfugiés de Soudanais du sud, qui abrite environ 50.000 personnes, a appris l'AFP auprès de la police. « Nous avons des informations sur des incidents et des incendies dans le camp de Khor Al Waral », a déclaré à l'AFP le chef de la police de l'Etat du Nil Blanc (centre), le général Eltieb Gourashi. Il a précisé que de hauts responsables de l'Etat étaient en route pour le camp afin d'évaluer la situation, et en comprendre les causes. Le Haut-commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR) a déclaré être « au courant des perturbations » dans le camp.

RCA : les ONG victimes collatérales des affrontements

Les locaux d'organisations non gouvernementales internationales ont été attaqués le week-end dernier en République centrafricaine lors de combats entre deux groupes armés, a rapporté l'AFP. De nouvelles attaques contre les humanitaires, alors que la situation générale du pays se détériore. La trêve n'aura pas duré : alors que la journée de lundi s'était déroulée sans heurts, Batangafo, ville centrafricaine de quelque 20 000 habitants à la frontière tchadienne, s'est embrasé le lendemain. Une réplique des violences extrêmes du week-end : pour une broutille, un vol de moto peut-être, deux groupes armés se sont affrontés samedi après-midi, provoquant des dégâts matériels importants et de nombreuses victimes parmi les civils. On déplore au moins 10 morts, des dizaines de blessés. Les locaux de plusieurs ONG ont été dévalisés, sans faire toutefois de victimes parmi les personnels.

Zambie : nouvelle arrestation d'un opposant

La police zambienne a arrêté jeudi Savior Chishimba, leader d'une petite formation politique très critique du pouvoir, a indiqué son parti, dans ce pays d'Afrique australe sous état d'urgence où le principal opposant est emprisonné depuis avril. « Je confirme que notre brave président est détenu à la station de police de Woodlands », un quartier de Lusaka, a déclaré Kizito Mukuka, le porte-parole du Parti progressiste uni (UPP) dans un communiqué. Selon lui, Savior Chishimba a été interpellé à la sortie d'une intervention télévisée sur la chaîne privée Diamond TV relayée par l'AFP.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Législatives congolaises : la victoire du PCT « conforte le clan Sassou »

Le Parti congolais du travail (PCT) est le grand vainqueur des législatives qui viennent de se tenir au Congo-Brazzaville. Ces résultats confortent également et peut-être avant tout le clan du président congolais, Denis Sassou Nguesso, en particulier son fils cadet, Denis-Christel Sassou Nguesso, qui assoit son influence au sein du PCT et de la future assemblée. Ils étaient deux dans la précédente assemblée. Ils sont désormais trois. Trois enfants du président Sassou Nguesso à siéger sous les couleurs du PCT dans l'hémicycle congolais.

Denis-Christel d'abord. Réélu à Oyo, la terre de ses ancêtres, avec plus de 99% des voix. Claudia, ensuite. La fille et communicante en chef du président a conservé son siège à Talangai.

Sans oublier la nouvelle élue de la famille, sa sœur Stella, peu connue sur la scène politique avant ce scrutin et qui rafle la mise dans la nouvelle circonscription de Kintélé.

Mais de trois, c'est le fils qui marque le plus de points, notamment dans la lutte d'influence qui fait rage au sein du PCT. Dès les investitures, plusieurs figures historiques du parti, notamment hostiles au fils du président, dont l'actuel secrétaire général, Pierre Ngolo, ont été écartés au profit d'une nouvelle génération de militants plus jeunes, que le fils du chef de l'Etat a contribué à faire monter. Et qui, lui étant désormais élu, devraient lui être redevables.

Au même titre d'ailleurs qu'un



certain nombre d'élus indépendants que Denis Christel a plus ou moins ouvertement soutenu, parfois financièrement, au cours de la campagne. « *C'est un boulevard qui lui est ouvert* », résume un analyste, reste à savoir « jusqu'où il pourrait le mener ».

Le Parti congolais du travail (PCT, au pouvoir) a obtenu la majorité absolue avec 90 des 151 sièges de la future assemblée nationale, selon les résultats officiels du second tour des élections législatives publiés mercredi.

Les résultats officiels du second tour, qui a eu lieu le 30 juillet, ont été communiqués dans la nuit à la télévision publique par le ministre de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou.

Déjà vainqueur du premier tour le 16 juillet avec 72 élus, le PCT en a obtenu 18 autres au second tour, marqué par des fraudes et des incidents, notamment dans deux circonscriptions de Brazzaville. Mais le PCT a au moins trois autres députés qui n'ont pas pu remettre leur mandat en jeu dans le Pool (sud) où le vote a été reporté

siné die dans neuf des quatorze circonscriptions. Leur mandat devra être automatiquement reconduit, selon la loi.

L'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads, première formation d'opposition) et l'Union des démocrates et humanistes (UDH-Yuki) de Guy-Brice-Parfait Kolélas, arrivé au deuxième rang lors de l'élection présidentielle de 2016, ont obtenu chacune huit députés. Le ministre de l'Intérieur n'a fourni aucun chiffre sur le taux de participation. Dans l'Assemblée nationale sortante, qui a siégé de 2012 à 2017, le PCT comptait 92 députés sur 139, contre seulement sept pour l'Upads. Les législatives ont été reportées dans le Pool (sud), région voisine de Brazzaville qui a replongé dans la violence depuis la présidentielle contestée de mars 2016.

Le gouvernement y accuse l'ancien chef rebelle Frédéric Bintsamou, alias Pasteur Ntumi, et ses ex-combattants Ninjas de commettre des exactions sur les populations, dont 138.000 personnes sont « en détresse », selon le gouvernement et l'ONU. Les ONG dénoncent une « répression à huis clos ».

Mardi, les observateurs de l'Union africaine (UA) ont exhorté les autorités congolaises « à prendre des mesures nécessaires dans les meilleurs délais pour l'organisation des élections dans les circonscriptions du Pool en vue de garantir une représentation nationale exclusive ».

AFP/LP

Tension politique au Venezuela : l'Elysée sort de son silence

La France sort de son silence. Elle déplore l'évolution de la situation au Venezuela et condamne les violences, qui se sont aggravées au cours des derniers jours et ont fait, à nouveau, de nombreuses victimes.

L'Elysée est sorti de son silence. « La France déplore l'évolution de la situation au Venezuela et condamne les violences, qui se sont aggravées au cours des derniers jours et ont fait, à nouveau, de nombreuses victimes », a indiqué hier vendredi 4 août la présidence de la République dans un communiqué.

Pour Emmanuel Macron, « l'arrestation de Leopoldo Lopez et Antonio Ledezma mardi 1er août est à cet égard un nouveau signal très négatif » qui « marque un nouveau palier dans la confrontation et n'est pas de nature à faciliter le rétablissement de la confiance ».

Appelant à « une désescalade, au respect des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et des libertés fondamentales », l'Elysée demande un « retour à un fonctionnement normal des institutions dans les meilleurs délais ».

« La France, en concertation avec ses partenaires européens et en soutien des efforts des pays de la région, continuera d'appuyer toute médiation qui permettrait la reprise d'un dialogue crédible, sincère et sérieux entre le gouvernement et l'opposition et de mettre fin à la spirale des violen-

ces », poursuit le communiqué, précisant que l'ambassadeur de France à Caracas, Romain Nadal, « reste en contact avec toutes les parties ».

Au début du mois de juillet, Emmanuel Macron avait envoyé une lettre à Nicolas Maduro dans laquelle il se disait « disponible pour faciliter les négociations par la voie du dialogue ». Une missive restée lettre morte, qui a donc incité le chef de l'Etat à finalement communiquer publiquement sur les événements, quatre jours après l'Union européenne.

«UN SILENCE QUI EST ASSEZ PROBLÉMATIQUE»

Cela fait quelques jours que des personnalités politiques, à l'instar de l'ex-premier ministre Manuel Valls, réclament une prise de position de Paris. « J'attends une parole forte de la France sur le Venezuela. Ce peuple ami a besoin de nous. Honte à ceux qui cherchent des excuses à Maduro », avait tweeté le 2 août le député de l'Essonne, appelant également la communauté...

Le président socialiste vénézuélien Nicolas Maduro. La France a appelé vendredi à une désescalade au Venezuela et au retour à « un fonctionnement normal des institutions dans les meilleurs délais ».

UNE CONSTITUANTE AU MILIEU DE LA CONTESTATION

Le président vénézuélien Nicolas

Maduro devait inaugurer hier vendredi une Assemblée constituante qui lui est toute acquise, au milieu de polémiques sur sa légitimité et des contestations de l'opposition qui devait manifester à Caracas, faisant craindre de nouvelles violences.

Le parquet général du Venezuela, dirigé par la procureure dissidente Luisa Ortega, a tenté jeudi de freiner la mise en place de cette Constituante: il a demandé à la justice d'annuler la séance inaugurale du lendemain.

Cette demande du parquet, lancée après l'ouverture d'une enquête mercredi soir, « se base sur la commission présumée de délits durant le processus électoral » dimanche, a précisé sur Twitter le ministère public.

Elle intervient après les révélations de l'entreprise britannique chargée des opérations de vote qui estime que la différence entre la participation réelle et celle annoncée par les autorités est « d'au moins un million de votes ».

« Nous savons, sans le moindre doute, que (les chiffres de) la participation à l'élection d'une Assemblée constituante nationale ont été manipulés », a déclaré Antonio Mugicala, le PDG de SmartMatic.

L'initiative du parquet a cependant peu de chances d'aboutir, ses précédentes décisions ayant toutes été neutralisées par la Cour suprême (TSJ), accusée par l'opposition d'être inféodée au pouvoir.

Dotés de pouvoirs illimités durant un temps indéfini, les 545 membres de l'Assemblée sont pour la plupart issus de la société civile et appartiennent tous au camp présidentiel, l'opposition ayant boycotté le scrutin. Ils commenceront à siéger dans le «salon elliptique» du Parlement, à quelques mètres de l'hémicycle dans lequel se réunissent les députés élus fin 2015.

AU-DESSUS DES POUVOIRS

L'Assemblée constituante se situe au-dessus de tous les pouvoirs, y compris du chef de l'Etat. Elle aura pour mission de réécrire la Constitution du Venezuela de 1999, promulguée par Hugo Chavez.

Son élection dimanche, entachée par des violences qui ont fait dix morts, a suscité un tollé international. Plus de 120 personnes ont été tuées en quatre mois de manifestations contre le président.

De son côté, l'opposition entend continuer de siéger au Parlement où elle est majoritaire, faisant craindre des tensions au sein du bâtiment. Le camp présidentiel a notamment promis de rapporter les portraits du défunt président Hugo Chavez (1999-2013) que les antichavistes (du nom du défunt Hugo Chavez, président de 1999 à 2013) avait décroché après leur victoire aux législatives de fin 2015.

AFP/LP

USA : Trump furieux contre l'enquête russe

Donald Trump s'est déchaîné jeudi soir contre l'enquête sur l'ingérence présumée russe dans la présidentielle américaine de 2016, qui a franchi une étape vers de possibles poursuites pénales avec la constitution d'un grand jury, rapportée par les médias américains.

« L'histoire russe est une fabrication totale », a lancé Donald Trump lors d'un meeting devant une foule de ses partisans en Virginie Occidentale. « La raison pour laquelle les démocrates ne parlent que de cette histoire russe totalement inventée est qu'ils n'ont pas de message, pas d'agenda et pas de vision ».

Selon le Wall Street Journal, ainsi que le Washington Post et le New York Times, le procureur spécial Robert Mueller, qui enquête sur les accusations d'ingérence russe durant la campagne présidentielle de 2016 et des soupçons de collusion entre l'équipe du candidat Trump et Moscou, a constitué un grand jury, ce qui pourrait déboucher sur des poursuites pénales à Washington.

Selon le WSJ, ce grand jury — une sorte de chambre d'instruction composée de citoyens qui délibèrent dans le secret du huis clos pour déterminer si les éléments présentés par le procureur peuvent donner lieu à une inculpation — a été formé dans les «récentes semaines».

« Vous ne constituez pas un grand jury à moins que votre enquête ait mis en évidence assez d'éléments



qui pour vous reflètent une violation d'au moins une disposition criminelle, sinon davantage », a commenté pour l'AFP Bradley Moss, avocat américain spécialisé dans les affaires de sécurité nationale.

«ESCALADE SIGNIFICATIVE»

Pour lui, il s'agit d'une « escalade significative du processus » judiciaire dans l'affaire russe.

L'avocat du président Trump, Ty Cobb, a déclaré n'avoir pas connaissance de la constitution d'un grand jury, assurant que « la Maison Blanche est en faveur de tout ce qui peut accélérer la conclusion » de ce dossier et que l'exécutif «coopère pleinement» avec les services du procureur Mueller.

« L'ancien directeur du FBI Ja-

mes Comey a dit trois fois que le président n'est pas visé par l'enquête et nous n'avons aucune raison de croire que cela a changé », a pour sa part affirmé la porte-parole de la Maison Blanche, Sarah Sanders.

James Comey avait été limogé en mai par M. Trump en raison de cette affaire russe dont il chapeautait le volet de l'enquête désormais dirigé par M. Mueller.

Le dollar reculait vendredi à Tokyo après ces informations, à 110,10 yens contre 110,70 la veille.

Le président américain a toujours catégoriquement nié toute collusion avec la Russie dans le cadre de la campagne présidentielle de 2016 et a qualifié l'affaire, qui empoisonne sa présidence, de «chasse aux sorcières». Mais il a été forcé de reconnaître que son fils aîné Donald Jr, son beau-fils Jared Kushner et le directeur de sa campagne Paul Manafort avaient rencontré une avocate russe liée au Kremlin pour obtenir des informations potentiellement compromettantes sur la démocrate Hillary Clinton.

Parallèlement, M. Mueller enquêterait sur les finances de M. Trump et ses associés, selon la chaîne CNN. Le président a publiquement prévenu le procureur spécial que cela constituerait le franchissement d'une ligne rouge, faisant craindre à nombre d'observateurs qu'il ne tente d'écarter Robert Mueller de cette enquête tentaculaire.

Deux sénateurs, le démocrate

Chris Coons et le républicain Thom Tillis, ont présenté jeudi une proposition bipartisanne pour protéger M. Mueller en conditionnant son renvoi éventuel à un examen par la justice.

S'il était appelé à témoigner devant un grand jury, M. Trump ne serait pas le premier président à l'être. Bill Clinton avait ainsi dû fournir des détails de sa relation avec Monica Lewinsky.

Les accusations d'ingérence russe dans l'élection présidentielle ont figuré parmi les principales motivations des nouvelles sanctions contre Moscou adoptées à une majorité écrasante par les parlementaires américains.

Promulguées mercredi par M. Trump, elles ont suscité la colère de Moscou. « Nos relations avec la Russie sont à un plus bas historique et très dangereux », a tweeté jeudi Donald Trump qui se targuait pourtant lors de sa prise de fonctions en janvier de pouvoir réchauffer les relations avec le Kremlin.

Il a blâmé les parlementaires, lançant : « vous pouvez dire merci au Congrès, ces mêmes gens qui s'avèrent incapables de nous donner une couverture santé », a-t-il lancé.

Washington a toutefois estimé qu'une embellie restait possible alors que le secrétaire d'Etat Rex Tillerson doit rencontrer ce week-end aux Philippines son homologue russe Sergueï Lavrov, avec lequel il s'est entretenu au téléphone jeudi.

AFP/LP

Saison 2016-2017 : la Linafoot prime les meilleurs ce samedi

Au terme de la saison sportive 2016-2017, la Ligue nationale de football (Linafoot), procède à la publication de meilleurs joueurs de la 22^{ème} édition du championnat d'élite, remportée par le Tout Puissant Mazembe de Lubumbashi.
ARMEL LANGANDA

La Ligue nationale de football (Linafoot) va dévoiler et primer les meilleurs joueurs de la saison sportive 2016-2017, ce samedi 5 août. Suivant le programme établi, l'événement aura lieu au salon présidentiel du Stade des Martyrs de la Pentecôte.

A cet effet, la commission ad hoc mise en place après deux jours de travaux avec les autres commissions spécialisées a, le mercredi 2 août, rendu publique la liste des nominés par rubriques et mis en concurrence pour le Prix du meilleur, sui-

vant des critères préalablement établis pour chacune de huit rubriques.

S'agissant du meilleur joueur de la compétition, il y a trois candidatures retenues. Il s'agit de Ricky Tulenge, l'attaquant du DCMP, Issama Mpeko, latéral droit de TP Mazembe et Glody Ngonda, latéral gauche de l'AS V. Club. Les trois joueurs ont marqué la saison à travers leurs meilleures prestations au niveau du championnat national de la Division I.

En ce qui concerne le buteur du tournoi, il y a Ricky Tulenge du DCMP et Ben Malango de Mazembe. Les deux comptent chacun 18 buts marqués au cours du championnat. Il faudra maintenant voir entre les deux, qui choisir comme meilleur buteur. Sans doute, la Linafoot devra se baser sur des performances individuelles pour désigner le meilleur.

Les nominés

1. Meilleur buteur

Ricky Tulengi Sindani (DCMP 18 buts)
Ben Malango Ndita (TP Mazembe 18 buts)

2. Meilleur joueur

Ricky Tulengi Sindani (DCMP)
Issama Mpeko (TP Mazembe)
Glody Ngonda Muzinga (AS V. Club)

3. Meilleur entraîneur

Pamphile Mihayo Kazembe (TP Mazembe)
Otis Ngoma (DCMP)
Florent Ibenge (AS V. Club)

4. Meilleur gardien

Dilma Mabula (DCMP)
Sylvain Gbohhou (TP Mazembe)

Nelson Lukong Bongaman (AS V. Club)

5. Meilleur espoir

Chadrack Muzungu (AS V. Club)
Kevin Mundeko (TP Mazembe)
Ben Malango (TP Mazembe)

6. Club fair-play

SM Sanga Balende de Mbuji-Mayi
FC Dibumba de Tshikapa
DCMP

7. Club révélation

FC Dibumba de Tshikapa
FC Renaissance du Congo

8. Meilleur arbitre

Kabanga
Kabangu
Makombo

Mondial 2018 : 36 joueurs pour la confrontation RDC-Tunisie

Le staff technique des Léopards A de la RDC a convoqué 36 joueurs en prévision de

la double confrontation face aux Aigles de Carthage de la Tunisie, comptant respective-

ment pour les 3^{ème} et 4^{ème} journées du groupe A des éliminatoires de la Coupe du monde Russie 2018.

Les convoqués

Joël Kiasumbua
Matampi Mvumi Ley
Kudimbana
Jordan Ikoko
Issama Mpeko
Padou Bompunga
Arnold Mputu
Gabriel Zakuani
Christian Luyindama
Nsakala
Yannick Litombo

Ngonda Muzinga
Marcel Tisserand
Bakala
Gaël Kakuta
Jacques Maghoma
Merveille Bope
Remy Mulumba
Neskens Kebano
Jordan Botaka
Katsunga
Paul-José Mpoku
Junior Kabananga

Cédric Bakambu
Assombalanga
Firmin Mubele
Jonathan Bolingi
Chancel Mbemba
Jérémy Bokila
Arthur Masuaku
Ngbakoto
Benik Afobe
Ndombele
Shadrac Kolo

LP

Eliminatoires CAN 2019 : le Bénin risque une exclusion

Le Bénin pourrait être exclu des éliminatoires de la CAN 2019. L'information est de L'Equipe qui explique cette situation par le conflit qui oppose depuis quelques temps Didier Ollé-Nicolas, ancien sélectionneur des Ecuireils, à la Fédération Béninoise de Football.

En effet, Ollé-Nicolas a fait condamner il y a plus d'un an la fédération béninoise par la commission du statut du joueur de la FIFA pour rupture abusive de contrat. L'instance dirigeante du foot béninois devait donc lui régler le solde des deux ans de contrat pour lesquels il s'était engagé. Mais jus-



qu'alors, cela n'a pas été fait.

Ce jeudi, l'actuel entraîneur de l'US Orléans en Ligue 2 française a obtenu une nouvelle décision favorable de la FIFA. Le Bénin est reconnu coupable ne pas avoir versé les indemnités à son ancien sélectionneur comme prévu. Et c'est la commission de discipline de la FIFA qui

s'est cette fois saisi de l'affaire et demande à la FBF, non seulement de verser une amende d'environ 13 000 euros mais aussi les indemnités de Didier Ollé-Nicolas. Faute de quoi, le Bénin sera purement et simplement exclu d'une compétition de la Fifa, probablement les éliminatoires de la CAN 2019.

LP/ATS

Neymar signe à Paris : la presse internationale s'en mêle

En activant sa clause libératoire de 222 millions d'euros, le Paris Saint-Germain a arraché l'ailier Neymar (25 ans) au FC Barcelone le jeudi 3 août et signé un énorme coup qui a suscité des commentaires dans les journaux du monde entier. La preuve, même certains titres généralistes français ont consacré le vendredi 4 août leur Une au nouveau joueur le plus cher de l'histoire.

Au centre des attentions évidemment, le montant déboursé par le PSG pour «rêver plus grand». «Neymar à Paris : le football bascule dans la démesure», titre ainsi le quotidien Le Figaro, avant de se montrer plus nuancé dans ses pages intérieures en soulignant que cet investissement peut être rentable notamment grâce à l'impact marketing du Brésilien. Les médias généralistes préoccupés par cette «démesure». Cette transaction record inspire aussi une réflexion au quotidien régional Ouest-France, qui s'interroge «football et argent : quelles limites?». Le ton est plus neutre du côté du Monde, qui consacre néanmoins sa Une au «transfert de tous les records».

A événement exceptionnel, couverture



exceptionnelle pour L'Equipe qui salue l'arrivée du «Roi Neymar à Paris» en proposant un dossier très fourni de 18 pages consacré au transfert du 5e du dernier Ballon d'Or. Sport ne lâche rien ! A l'étranger, la venue de l'Auriverde dans la Ville Lumière fait évidemment parler. Le célèbre Financial Times consacre même sa Une à l'ancien prodige de Santos, sur un ton très informatif.

Ailleurs, on parle aussi de cette transaction, mais pas toujours en bien... «220 millions de tricherie», taclé ainsi le quotidien allemand Bild, reprenant ainsi les termes employés en Espagne. En effet, si AS,

Marca et Mundo Deportivo ont parlé moins de Neymar le vendredi, préférant rendre hommage à l'ancien pilote Ángel Nieto, décédé le jeudi, le quotidien catalan Sport continue de taper sur la PSG et sa recrue à qui il déclare la «guerre» ! D'après le journal pro-Barça, le vice-champion d'Espagne compterait aller au tribunal afin de ne pas avoir à verser la totalité de la prime de 26 millions d'euros promise au Brésilien en octobre dernier au moment de sa prolongation. Autant dire que le Sud-Américain n'a pas fini de faire les Unes, en Catalogne comme ailleurs !

LP/MAXI

LePotentiel

Quotidien d'informations générales

FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Willy Kabwe
099 99 99 546

CONSEILLER TECHNIQUE

Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin Kuediasala
081 904 17 63

RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

POLITIQUE

Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Herve Ntumba 0823538803

ÉCONOMIE

Olivier Kaforo 081 525 45 55

SOCIÉTÉ & PROVINCES

Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22

SPORTS

Armel Langanda 081 194 58 60

INTERNATIONAL

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

CULTURE & NTIC

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

COLLABORATEURS EXTERIEURS

Thembo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

METTEURS EN PAGE

José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

RÉDACTEUR EN CHEF

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

CHEF DE SERVICE

Albert Tshiambi 081 493 47 53

COMPTABLE

Kevin Twende 085 386 08 44

CAISSIÈRE

Colette Kankunku 0997 69 81 07

INTENDANT

Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

CONSEILLER

Franck Lukusa 081 197 76 09

AGENTS COMMERCIAUX

John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

CHEF DE SERVICE

Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par

Groupe de presse MEDIA 7



L'origine du « Sebene » dans la musique congolaise

Si la Rumba constitue l'élément de base de la musique congolaise moderne, elle obéit depuis ses origines à une structure essentielle qui doit lui donner la chance d'être pertinente et de lui faire porter au mieux son message par la chanson. La structure de la chanson étant en effet sa colonne vertébrale.

Antoine Kasongo et son groupe, Odéon Kinois, est le premier musicien qui a eu le mérite de lancer en 1947 aux éditions Olympia, une forme toute spéciale et particulière de musique de divertissement. Il a introduit le « Sebene », qui est une répétition successive d'un certain nombre de notes, dont l'accent est mis sur la guitare rythmique. Fort heureusement, car les cuivres sont ici de la partie.

Antoine Kasongo, guitariste, saxophoniste, fit de son orchestre à cuivre le premier de Kinshasa, par la qualité de ses musiciens et de la discipline qu'il su leur imposer. Son œuvre claire, équilibré, d'une grandeur chaude, est l'image de l'art de son temps. Le propos d'Antoine Kasongo est de bâtir une somme musicale tendant constamment à la perfection. Aidé en cela par un talentueux guitariste « hawaïen », Zacharie Elenga « Jhimmy », il a produit en 1949



aux éditions Ngoma, des disques les plus marquants de l'époque, et dont les chansons « libala liboso se sukali », « Baloba balemba », « Naboyaki kobina », « Se na mboka », etc., sont parvenues à traduire une nouvelle fois cet univers à la fois sympathique et merveilleux, avec sa poésie particulière.

Certes, l'un des meilleurs « sebene » de 1958, on le doit au duo Wendo/Bowane dans la célèbre chanson « Marie-Louise ». Dans le genre musical « Soukous », ce sont les couplets et le « sebene » qui prédominent. Le « Sebene » est présent du début à la fin du morceau, en alternance avec les couplets ou avec les dédicaces des « Atalaku » (chanteur-animateur). C'est le cas dans les styles : Diblo Dibala, Dally Kimoko...

LA NOTATION MUSICALE DU «SEBENE»

Guy Léon Fylla est connu comme le musicien,

qui a défini par notation le « Sebene », une trouvaille inédite d'Antoine Kasongo de l'Odéon Kinois. En effet, le « Sebene » qui est une forme rythmique, toute spéciale et particulière de l'exécution de la rumba congolaise est en fait, la déformation de « Seven » en anglais, ou « Sept » en français. (C'est donc une répétition successive d'un certain nombre de notes pendant le passage de deux accords, à savoir Fondamental et Accord de 7^{me} « Seven ». Ainsi pour le ton de Do, les notes seraient : Fondamental : Do Mi Sol.

LE « SEBENE »

Dans l'exécution d'un morceau de la rumba, et après les couplets et les refrains de la chanson, s'enchaîne une phase musicale dynamique et dominante qui va permettre pendant un long moment les guitares solo et rythmique sur un long tempo.

Le « Sebene » est généralement situé vers la fin de la chanson. Il est assez ca-

ractéristique car il correspond à un changement, à une rupture qui permet de relancer l'attention du danseur ou de l'auditeur. Il permet également de mieux rebondir sur un couplet ou un refrain. A ce titre, les accords du « Sebene » sont différents de ceux du reste de la chanson. Contrairement à la structure universelle dans laquelle s'enchaînent les couplets et les refrains, dans la rumba on compte outre les couplets et les refrains, le « Sebene »

Ces trois éléments constituant bien distincts ont pour rôle, le couplet.

Dans une chanson, le couplet est l'une des deux structures mélodiques constitutives se déroulant en alternance avec le refrain et dont la principale caractéristique est de présenter des paroles différentes à chaque nouvelle exposition, ce qui permet de faire évoluer le contenu du récit.

LE REFRAIN

Un refrain est la répétition régulière de paroles d'une même chanson. En principe, les différents refrains d'une même chanson possèdent non seulement les mêmes paroles, mais aussi la même mélodie. Dans une chanson, les refrains alternent habituellement avec les différents couplets

LP/STARDUCONGO/

Festival des films congolais : les productions locales à l'honneur

B. IPAN

La 3^{ème} édition du Festival des films congolais commence ce 6 août 2017 à l'École africaine de développement (EAD) à Mpita, dans le 1^{er} arrondissement Émery-Patrice-Lumumba de Pointe-Noire, en République du Congo. Selon Adiac, cette activité, qui bénéficie du parrainage de la direction départementale des Arts et des Lettres, vise à mettre en lumière le 7^e art congolais.

Organisé par le Club des cinéastes du Congo (3C), le festival va offrir pendant une semaine aux amoureux du cinéma, aux acteurs, cinéastes en herbe et confirmés l'occasion de vibrer autour des films congolais à travers des projections, des formations



gratuites et la vente des films.

Ce festival, qui se veut populaire et grand public,

donne aussi la possibilité aux Ponténégrins disséminés dans les six arrondissements de la ville d'apprécier et de consommer le cinéma congolais. Ainsi, après l'ouverture à Mpita, plusieurs autres projections sont prévues, à savoir « le fond TiéTié le 7 », « le rond-point de Loandjili le 8 », « la Côte sauvage le 9 », « le marché de Ngoyo Péage le 10 », « Mpaka JBZ le 11 », puis à nouveau « l'EAD le 12 août » pour la clôture.

Pendant ce festival, de nombreuses formations sont offertes aux cinéastes et acteurs tels que la formation du scénariste, l'atelier d'écriture, la formation sur les expressions faciales, l'atelier du jeu d'acteur, etc.



La COP21, cette grand-messe célébrée en 2016 à Paris, a mis d'accord 195 pays du monde autour de la gestion responsable de la planète et du climat. Cette avancée se trouve menacée par un certain Trump et son alter ego Poutine. Voici ce qui se produirait si la convention était déchirée.

1. Une montée des océans d'au moins un mètre serait inévitable dans les 100 à 200 ans à venir. Ses premières victimes seraient les îles Marshall, les îles de Polynésie, les Maldives, les Philippines et l'Indonésie. 10 000 à 20 000 îles pourraient disparaître totalement.

2. Construites sous le niveau de la mer, Miami, New York, Tokyo, Singapour, Amsterdam et Rotterdam pourraient être envahies par les eaux.

3. Des records de températures seraient au rendez-vous dans le futur avec la multiplication des épisodes caniculaires.

4. Sécheresses, typhons, inondations, cyclones... devraient continuer à se multiplier, provoquant la migration de 250 millions de déplacés dans le monde en 2050.

5. Les populations les plus pauvres d'Afrique, dont la RDC, seraient menacées par les mauvaises récoltes dues à la diminution de la pluviosité et la flambée des prix alimentaires.

6. Les vagues de chaleur et les inondations pourraient allonger la saison de transmission des maladies propagées par les moustiques. Les maladies diarrhéiques pourraient grimper.

7. 5,2% des espèces seraient menacées d'extinction.

8. Sont menacées 400 espèces de coraux, 1500 espèces de poissons et 4000 espèces de mollusques du plus grand récif corallien au monde, situé au nord-est des côtes australiennes.

9. La surface de terres favorables à la culture du vin en Europe se réduirait de 68% en 2050.

10. Les turbulences pourraient doubler d'ici à 2050 et affecter le trafic aérien.

Appréciation du Franc congolais : l'appel de la BCC aux agents économiques

Le gouvernement et la BCC se sont engagés dans la dynamique de stabilisation et de relance de l'économie nationale. Aussi l'autorité monétaire invite-t-elle les agents économiques à s'inscrire dans cette logique.

OLIVIER KAFORO

L'Institut d'émission se réjouit de l'appréciation du franc congolais constatée depuis quelques jours sur le marché des changes. Pour elle, cette appréciation de 10% de la monnaie nationale par rapport à la devise américaine au marché parallèle et de 7% à l'interbancaire va se poursuivre parce que soutenue par des mesures concrètes.

Et pour l'autorité monétaire, les agents économiques, principalement les banques, les changeurs de monnaies et les commerces, sont invités à s'inscrire dans la dynamique de stabilisation et de relance de l'économie nationale, projet dans lequel le gouvernement et la Banque centrale du Congo (BCC) se sont engagés.

Cet appel a été lancé par le gouverneur de la BCC et président du Comité de politique monétaire (CPM), Deogratias Mutombo Mwana



Npm : la Banque centrale du Congo

Nyembo, au cours d'une conférence de presse qu'il a animée le vendredi 4 août à l'issue de la 7^{ème} réunion du CPM.

« Les spéculateurs doivent savoir que l'on ne fait pas de bénéfices tous les jours. De fois, il faut savoir prendre sa perte. Lorsque vous remarquez que la tendance sur le marché devient contraire à vos prévisions et que l'on a fait des anticipations haussières, il faut changer et suivre le mouvement du marché. Quand on persiste dans sa position de spéculateur haussier, on risque de perdre », a-t-il conseillé.

Les résultats positifs obtenus à ce jour sur le marché monétaire, c'est le fait de

l'ajustement budgétaire et la bonne politique monétaire. Nous sommes dans cette logique. Nous ne souhaiterons plus avoir de déficit budgétaire, des injections des liquidités sans contrepartie. Et ces résultats positifs d'ajustement budgétaire sont appuyés par d'autres mesures structurelles qui visent l'accroissement de l'offre en devises dans l'économie et de la collecte des recettes de l'Etat.

Le dollar américain s'échange contre 1 550 francs congolais contre 1 700 francs congolais le dollar la semaine dernière.

Dans un autre registre, Deogratias Mutombo a indiqué l'Etat est en voie de prendre des mesures draconien-

nes pour mettre fin à la fraude et à la contrebande. Ce, après avoir constaté des dérapages dans la collecte des recettes de l'Etat, principalement au niveau des postes frontières.

Ici, le gouverneur a révélé que la tournée des membres du gouvernement aux postes frontières a permis de découvrir plusieurs irrégularités en matière de recouvrement des recettes de l'Etat, tant du côté des assujettis que des agents de l'Etat.

Quant au contrôle relatif au rapatriement de 40% des recettes minières tel que prévu par le code minier, Deogratias Mutombo a indiqué que des agents sont déjà affectés au niveau des banques commerciales à cette fin. « Tous les contrevenants seront sévèrement punis, conformément à la réglementation en vigueur », a-t-il précisé.

Quelques heures avant la conférence de presse du président du CPM, la BCC a procédé à la vente de devises par adjudication aux banques commerciales. Au total, 20 millions de dollars américains ont été vendus aux banques, le besoin en devises étant estimé à hauteur de 25 millions USD.

La Monusco remet le rebelle Sheka aux autorités congolaises

STANISLAS NTAMBWE

Dans un communiqué rendu public hier vendredi, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco) informe que le rebelle Ntabo Ntaberi Sheka, chef du groupe armé « Nduma Défense du Congo (NDC) », a été transféré, le vendredi 4 août à Kinshasa, et remis aux autorités judiciaires congolaises.

Depuis sa reddition le 26 juillet 2017, Sheka était sous la garde de la Monusco à Goma (Nord-Kivu). Selon le porte-parole par intérim de la Monusco, Fabienne Pompey, « il a fallu procéder à un certain nombre de vérifications », avant de remettre Sheka aux autorités congolaises. « Il y a des tas de vérifications, il y a des discussions, il y a aussi des analyses de santé », a expliqué Fabienne Pompey, au cours de la conférence hebdomadaire des Nations unies de mercredi 2 août 2017.

Le seigneur de guerre Sheka est accompagné de deux combattants du NDC qui se sont également rendus avec lui. Ils sont visés par un mandat d'arrêt délivré en 2011 par la justice congolaise pour « crimes contre l'humanité », dont des viols massifs et recrutements d'enfants.

En attente de leur procès, ils seront incarcérés dans un lieu où les services de la Monusco pourront avoir accès « afin de s'assurer que sa détention se déroule dans le respect des normes internationales relatives aux droits de l'Homme », souligne le communiqué.

L'ONU, par la voix de la représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Virginia Gamba, a demandé au gouvernement de la RDC de « prendre toutes les mesures nécessaires pour que Sheka soit rapidement jugé conformément aux normes de procédure régulière et que les accusations portées contre lui correspondent de ma-



nière appropriée à tous les crimes commis », selon la Monusco.

Sheka s'est rendu à la Monusco dans le village de Mutongo, à une dizaine de kilomètres au Nord de Walikale (Nord-Kivu), en pleine connaissance du fait qu'il est l'objet d'un mandat d'arrêt et devra répondre de ses actes devant la justice.

Des combattants du NDC sont soupçonnés d'avoir violé « près de 400 civils, dont 300 femmes, 23 hommes et 61 enfants dans 13 » villages sur l'axe Kibua-Mpofi dans le

Walikale, entre les 30 juillet et 2 août 2010. Les Nations unies ont également documenté au moins 154 enfants recrutés par ce groupe rebelle.

Par ailleurs, « la reddition de Sheka est un signe positif. Un procès juste et équitable serait un pas significatif dans la lutte contre l'impunité et une victoire pour les victimes des exactions de groupes armés qui ont droit à la justice », a estimé Maman Sidikou, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en RDC.